

émancipée

N° 98

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

PRÉPARONS-NOUS !



Janvier 2023

Je	Ve	Sa	Di
			1
		7	8
5	6	14	15
12	13	21	22
19	20	28	29
27			

RETRAITES

DOSSIER :
RETRAITES
p. 14-23

- Inflation, récession : quelle issue ? p. 4-5
- Iran : ni shah, ni mollahs ! p. 10-11
- École du futur, un financement sous conditions. p. 24-25

25 novembre, toutes et tous mobilisé·es pour éradiquer les violences faites aux femmes



PHOTO : LE MONDE

Cinq ans après les débuts du mouvement #Metoo, les mobilisations pour la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes se construisent en France comme ailleurs dans le monde. En France, leur préparation intervient dans un contexte de solidarité internationale avec les femmes qui luttent à différents endroits du globe pour faire respecter leurs droits comme en Iran, en Ukraine, en Afghanistan, aux États-Unis...

Le mouvement de libération de la parole des victimes de violences masculines touche désormais tous les secteurs et toutes les strates de la société. Il a permis et continue de mettre en évidence le caractère massif et systémique de ces violences. Néanmoins, quelles qu'elles soient, leur niveau reste très élevé. Cela montre la nécessité de continuer à se mobiliser fortement pour dénoncer les violences faites aux femmes, exiger des pouvoirs publics qu'ils en prennent toute la mesure et qu'ils les combattent en y mettant enfin les moyens nécessaires, notamment budgétaires.

Nationalement, le collectif *Nous Toutes*, les associations féministes, les organisations syndicales et les partis politiques préparent activement la manifestation du 19 novembre à Paris, placée, cette année, sous le slogan *Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite #19novembre*. À Paris, la mobilisation se poursuivra avec des actions tout au long de la semaine jusqu'au 25 novembre. Dans tous les territoires, les collectifs locaux vont organiser de nombreuses initiatives pour donner une plus grande visibilité à toutes les violences faites aux femmes et mobiliser un maximum de participant·es.

Après cinq ans de mouvement *Metoo* mais aussi de quinquennat Macron, il s'agira de s'exprimer pour porter la voix de

celles qui ne sont plus là pour le faire, les 700 victimes de féminicides durant cette période. Mais aussi d'exprimer notre colère face aux défaillances institutionnelles régulières, notamment de la justice et de la police, dans le traitement des situations de violences, ainsi que le soutien et l'impunité – parfois aux plus hauts niveaux – dont jouissent encore trop souvent les agresseurs. Nous serons mobilisé·es pour dénoncer et lutter contre un système, encore largement empreint de patriarcat, qui reproduit les mécanismes de violences et de domination, au lieu de les combattre et de les éradiquer.

Happenings, collages, théâtre de rue, batucadas, chorales, chorégraphies, ciné débats, témoignages publics, prises de parole, conférences de presse, ateliers d'éducation populaire, rassemblements, marches, manifestations qui le plus souvent intégreront dans leur parcours des arrêts devant des lieux symboliques (tribunaux, commissariats, mairies...) : autant d'initiatives qui témoignent du dynamisme autour de ces questions et qui auront lieu à Paris, Bordeaux, Montpellier, Nice, Agen, Tarbes, Amiens, etc. À nous de faire en sorte qu'elles soient le plus réussies possible! ●

SOPHIE ABRAHAM

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale: 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1800 euros): 22 €.
- Abonnement de soutien: 55 € ou plus...
- Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- par chèque à l'ordre de : *L'École Émancipée* c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Éric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs·trices extérieurs.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 5 janvier 2023.

Le n° 97 de la revue de septembre-octobre 2022 a été tiré à 1400 exemplaires.

PHOTOS DE COUVERTURE : LP/ARNAUD JOURNOIS-REUTERS/BENOIT TESSIER

SOMMAIRE

P. 2 : 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles

P. 3 : Édito

ÉCO-SOCIAL

P. 4 et 5 : Inflation, récession : quelle issue ?

SOCIÉTÉ

P. 6 et 7 : La faim dans le monde n'est pas une fatalité

P. 8 et 9 : Le Mondial de la honte

FÉMINISME

P. 10 et 11 : Interview d'Irène Ansari, de la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie

SYNDICALISME

P. 12 et 13 : Entretien avec Jean-Marie Pernot

DOSSIER : P. 14 à 23

RETRAITES



ÉDUCATION

P. 24 et 25 : Ecole du futur, un financement sous conditions

ÉCOLOGIE

P. 26 et 27 : Urgence syndicale à intervenir

INTERNATIONAL

P. 28 et 29 : Séisme politique en Italie : épice centre néofasciste

P. 30 et 31 : Quel avenir pour le Brésil ?

CULTURE

P. 32 : Fin de la redevance audiovisuelle, libertés menacées

P. 33 : (LA) HORDE, la danse comme espace
La face cachée de la mer

P. 34 : Frida Kahlo, au-delà des apparences ?
Drag Race, Me too ado

SOCIÉTÉ

P. 35 : Projet Darmanin : étranger-es en danger

P. 36 : C'est tout vu, c'est la FSU !

En finir avec les inégalités

Notre société reproduit, engendre, et creuse des inégalités de plus en plus criantes. Inégalités, qui tel un tourbillon, emportent, sans qu'elles puissent s'en extraire, les populations les plus fragiles, les plus précarisées. Inégalités face à l'espérance de vie (selon l'Insee pratiquement 13 ans d'écart entre les hommes les plus riches et les plus pauvres). Inégalités face au prix de l'énergie : le taux d'effort énergétique (le poids de l'énergie dans le budget) des 20 % les plus modestes est 4 fois plus élevé que celui des 20 % les plus aisés. Les riches consomment plus mais ils peuvent se le permettre. Et donc inégalités de bilan écologique : plus on est riche, plus on pollue... le comble étant atteint pour les ultrariches possédant yachts et jets privés. Inégalités d'accès à l'eau qui va sans doute devenir le bien le plus précieux mais dont la captation est déjà en cours. Inégalités engendrées par les réformes de l'assurance chômage et celle des retraites, deux machines de guerre à appauvrir. Inégalités salariales, inégalités entre hommes et femmes...

Ce gouvernement sans vergogne n'hésite pas à culpabiliser, à demander des efforts en ciblant toujours les gens « ordinaires » : couper son wifi, baisser son chauffage, travailler plus, plus longtemps... Au travers d'une communication sciemment orchestrée, le gouvernement essaie d'enclencher une bataille des mots pour vider de leur sens des concepts utilisés par les mouvements progressistes. La sobriété énergétique est un exemple qui, dans la bouche de ce gouvernement ne signifie plus rien tant sa politique écologique est une imposture. On observe le même processus pour les militant-es qui décident de prendre en main notre avenir en s'opposant au projet ubuesque des méga bassines. Des militant-es qui deviennent pour Darmanin des écoterroristes, parce que l'emploi de ce vocable décrédibilise ceux et celles qu'il désigne, fait peur et permet de mener une répression injustifiable.

Ce qui est certain, c'est que ce gouvernement et le patronat, main dans la main, défendent d'abord leurs profits immédiats, « quoi qu'il en coûte », comme ils disaient. Ils prétendent ignorer ce que pourrait bien être un superprofit, ils ne le taxeront donc pas. Ils n'ont pas davantage l'intention de légiférer pour l'écologie afin que cette urgence soit enfin prise en compte. Alors que la non-augmentation des salaires ou, a minima, leur indexation sur l'inflation n'est pas non plus sans conséquences sur l'emploi, là encore aucune mesure n'est prise. La réponse donnée à l'inflation est d'abord une question de lutte des classes dans laquelle nous devons prendre toute notre place. Nous le savons, le rapport de force est nécessaire, indispensable, quoi qu'il en coûte. La question salariale doit rester au cœur des revendications du mouvement social, qui depuis quelques mois s'organise, et prendra sans doute forme prochainement via la bataille contre la réforme des retraites. Pour en finir avec cette société inégalitaire, il nous revient la responsabilité d'être à l'initiative de la lutte. Même si Darmanin nous traitait de syndico-terroristes, nous sommes des syndicalistes de transformation sociale ●

BLANDINE TURKI



ENTRETIEN AVEC PHILIPPE LÉGÉ AU SUJET DE LA CONJONCTURE É

Inflation, récess



PHOTO: D. R.

Philippe Légi, économiste, maître de conférences à l'Université de Picardie et au Centre de recherche sur l'industrie, les institutions et les systèmes économiques d'Amiens et membre du collectif les Économistes atterrés.

✓ **ÉE: Comment expliquer l'inflation alors que les économies européennes, chinoises et américaines entrent en récession ?**

Il faut d'abord rappeler que l'inflation est antérieure à la guerre en Ukraine et qu'elle a donc d'autres causes. De plus, elle ne touche pas tous les pays de la même façon. En Chine, la hausse du niveau général des prix est très modérée. Certes, l'économie chinoise connaît des difficultés et sa croissance a considérablement ralenti mais la grande crise régulièrement annoncée par certains économistes depuis une vingtaine d'années n'est toujours pas là. En Chine, pour l'instant, on observe, d'une part, une crise immobilière et, d'autre part, de fortes contraintes sur l'offre en raison de la politique « zéro Covid » et de la sécheresse. Dans la zone euro, le taux d'inflation annuel est estimé à 10,7 % en octobre 2022. S'il est un peu moins élevé en France (7,1 %⁽¹⁾), c'est en bonne partie en raison du bouclier tarifaire et de la moindre dépendance de l'économie française aux importations de gaz. Mais même en France, il y a eu, au début de l'automne, une nouvelle accélération

des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. L'Insee ne l'attendait pas avant novembre ou décembre. Aux États-Unis, le taux d'inflation annuel a atteint 8,2 % en septembre. Parmi les causes de la hausse des prix, il y a bien sûr les conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine sur les approvisionnements. Mais ces deux chocs n'expliquent pas tout et il faut remonter plus loin pour bien comprendre le chaos actuel.

✓ **ÉE: C'est-à-dire ?**

En 2007-2009, les États-Unis ont connu leur plus longue récession depuis la Seconde Guerre mondiale. La reprise a été difficile. Elle a eu pour contrepartie la chute du taux d'activité (jusqu'en 2015) et l'envolée de l'endettement des entreprises (qui s'élevait, fin 2019, à 10000 milliards de dollars, soit près de la moitié du PIB). La décennie 2010 n'a pas seulement été marquée par l'essoufflement de l'hégémonie économique américaine mais aussi par la fin de la phase de la mondialisation qui s'était ouverte au siècle précédent et qui exerçait une pression déflationniste. L'inflation actuelle est essentiellement une inflation importée, elle est liée à l'évolution de l'économie mondiale.

À l'automne 2016, le FMI consacrait un chapitre de ses *Perspectives de l'économie mondiale* à la question du ralentissement des échanges internationaux. Depuis 2012, le volume des échanges de biens et services augmentait à un rythme à peine supérieur à 3 % par an, contre 6,7 % par an entre 2000 et 2008. Le FMI indiquait que ce phénomène provenait en partie de la faiblesse générale de l'activité économique, notamment du ralentissement de la demande d'investissement. Mais il soulignait l'existence d'autres causes : « la perte de vitesse du processus de libéralisation du commerce et la récente montée du protectionnisme entravent les échanges mondiaux de biens, même s'ils n'ont encore que des effets quantitatifs relativement limités. Le ralentissement apparent de l'expansion des chaînes de valeur mondiales contribue également dans une



PHOTO: MICHAEL PROBS

Inflation, quelle issue ?

large mesure au ralentissement observé ». Or, ces deux phénomènes se sont considérablement amplifiés depuis lors. Le conflit commercial sino-américain s'est intensifié et la guerre en Ukraine a conduit plusieurs pays à stopper leurs exportations de blé ou de viande pour sécuriser leur propre approvisionnement. La pandémie a montré la fragilité des chaînes de valeur. La fragmentation de la production était précisément la caractéristique de la mondialisation progressivement mise en place dans la seconde moitié du XX^e siècle et qui la distinguait des phases antérieures, par exemple de celle de la fin du XIX^e siècle. En 2016, le FMI s'interrogeait prudemment : « Certains font valoir que, outre l'évolution des coûts commerciaux, le processus de fragmentation de la production entre les pays observés dans les années 1990 et au début des années 2000, qui a résulté de la création et de l'expansion des chaînes de valeur mondiales et qui a accru les flux d'échanges bruts, pourrait avoir pris fin. Il est toutefois difficile de vérifier cette assertion ». Il me semble que c'est désormais chose faite.

✓ ÉÉ: Face à l'inflation, quelles sont les réponses aujourd'hui des gouvernements et banques centrales ?

La BCE (Banque centrale européenne) a relevé ses taux directeurs de 0,5 point en juillet 2022, puis de 0,75 point le 9 septembre et à nouveau de 0,75 point le 27 octobre. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a déjà relevé ses taux d'intérêt cinq fois cette année. Le dollar s'est beaucoup apprécié, ce qui cause de graves difficultés aux pays en développement. Par ailleurs, cet été, le gouverneur de la banque de France a écrit au président Macron pour expliquer que « la France doit retrouver la maîtrise de son endettement public » en se mobilisant « autour d'un effort juste » consistant à préserver les dépenses d'éducation tout en effectuant des coupes ailleurs au nom d'une « meilleure efficacité des dépenses courantes de fonction-

nement par un vrai management public ». L'idée directrice est de diminuer le montant global de la dépense publique afin de freiner l'activité et réduire le déficit public.

✓ ÉÉ: En quoi ces réponses sont-elles pertinentes ?

Non. Certes, le taux d'intérêt réel (taux d'intérêt nominal corrigé du taux d'inflation) reste largement négatif et on ne peut donc pas, pour l'instant, parler de politique monétaire restrictive. Mais la synchronisation actuelle des politiques monétaires est inquiétante. En outre, il faut analyser les



PHOTO: D. R.

choix politiques dans leur contexte économique. Du fait de sa dépendance énergétique, l'Allemagne sera bientôt en récession et d'autres pays européens n'en sont pas loin. Dans une telle situation, un nouveau resserrement monétaire ou des restrictions budgétaires risquent d'avoir un effet catastrophique sur l'activité et l'emploi.

Ce risque alarme même une partie des classes dirigeantes. Le 16 octobre 2022, dans un entretien pour *Les Échos*, le président Macron a déclaré : « Je suis inquiet de voir beaucoup d'experts et certains acteurs de la politique monétaire européenne nous expliquer qu'il faudrait briser la demande européenne pour mieux contenir l'inflation. Il faut faire très attention ». Il n'y a pas de consensus au sommet en faveur d'une thérapie de choc. Mais Macron s'émeut seulement de la dose à administrer, pas du choix du remède. Dans ses récents choix budgétaires, il a surtout cherché à garantir une modération salariale. C'est une stratégie politicienne. La préservation du pouvoir d'achat sans

augmentation de salaire est la ligne de l'alliance parlementaire avec LR. Mais sur le plan économique et social, c'est un subterfuge. L'enjeu principal est la répartition de la valeur ajoutée entre le capital et le travail. Pour l'instant, les marges des entreprises se maintiennent mieux que les revenus du travail. Selon la Dares, le salaire réel mensuel de base a chuté de 3 % au deuxième trimestre 2022. Le taux de marge des sociétés non financières est à un niveau plutôt élevé par rapport à la situation d'avant crise. Selon l'OFCE, entre le troisième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, la baisse des salaires réels a contribué à améliorer le taux de marge de un point de valeur ajoutée. Par ailleurs, les mesures telles que la « prime Macron » ont des effets délétères sur le long terme car elles sont défiscalisées et désocialisées, ce qui tarit les ressources publiques.

✓ ÉÉ: Quelles politiques économiques alternatives avancer au contraire ?

Dans l'immédiat, il faut limiter la flambée inflationniste en procédant à des contrôles de prix. Comme cela ne sera pas suffisant, il faudrait recourir à la politique fiscale, notamment à la taxation des surprofits, afin d'éviter que l'inflation n'engendre des effets d'aubaine. Par ailleurs, aujourd'hui les véritables causes de l'inflation ne sont pas traitées. À moyen terme, il faudrait réduire notre forte dépendance aux chaînes globales de valeur et à l'instabilité des prix des biens importés. Cela suppose une véritable rupture en matière de politiques industrielles, énergétiques et agricoles. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI

1) Il s'agit ici de la variation de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé), utilisée par Eurostat pour comparer l'inflation des différents pays européens. De son côté, l'Insee utilise l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui est en hausse de 6,2 % sur un an (octobre 2022).

Alors que la crise mondiale des prix et de l'accès à la nourriture devient de plus en plus menaçante, nombre de commentateurs ou d'analystes veulent y voir la conséquence de la guerre en Ukraine. Cet écran de fumée masque un mal systémique bien plus profond qui trouve ses origines dans les appétits capitalistes et la mondialisation.

Il y a quelques années encore, le monde semblait en passe d'éradiquer la faim. Le nombre de personnes souffrant de malnutrition était passé de 811 millions en 2005 à 607 millions en 2014. Il est remonté à 650 millions en 2019, puis à 811 en 2020, soit un retour 15 ans en arrière⁽¹⁾. Mais cette évolution n'a rien à voir avec une pénurie d'alimentation : cela fait plus d'un demi-siècle que la production alimentaire mondiale augmente de façon constante plus rapidement que la croissance démographique. La terre compte à ce jour huit milliards d'humains, dont un milliard souffre de malnutrition, alors que l'agriculture mondiale produit de quoi en nourrir douze.

Il y a donc un dysfonctionnement dans le système alimentaire. On se trouve face à une combinaison de facteurs qui augmente la faim et place une partie de la population mondiale dans une situation très précaire au plan alimentaire. De nombreuses organisations, en tête desquelles Oxfam⁽²⁾, ont tenté d'en décortiquer les mécanismes.

Une dépendance organisée

En premier lieu, de nombreux pays ont été volontairement rendus dépendants des marchés internationaux pour leur approvisionnement alimentaire. La consommation alimentaire a été standardisée à partir de l'époque coloniale, de sorte que quatre cultures (céréales, riz, maïs et soja) représentent 60 % de la totalité des calories produites. Des pays en développement ont été encouragés à se spécialiser dans la culture de certains produits agricoles destinés à l'exportation et à en industrialiser la production à grande échelle à l'aide d'engrais chimiques et de pesticides. Grâce aux revenus procurés, ils ont pu importer les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Mais quand les prix des carburants et des engrais nécessaires à la production explosent, ainsi que, dans le même temps, celui des denrées importées, la machine se grippe. Et ces pays, déjà fragilisés, en font les frais.

La faim dans le monde n



PHOTO : STORJUN

Aujourd'hui, quatre personnes sur cinq vivent dans ces pays qui importent plus de nourriture qu'ils n'en exportent et sont donc dépendants du commerce mondial pour leur consommation alimentaire. Si, dans des conditions « normales », de nombreux pays n'en souffrent pas, la moindre crise (comme la guerre en Ukraine aujourd'hui) provoque une flambée des prix que les pays les plus pauvres ne sont pas en capacité d'encaisser.



PHOTO : ISSOUF SANOGO

Monopole, spéculation et agrocultures

Autre particularité : alors que les représentants occidentaux des producteurs sont de fervents promoteurs du libéralisme, les prix des denrées alimentaires ne sont pas déterminés par la loi de l'offre et de la demande. L'ensemble du marché est dominé par quelques géants en position de monopole. Quatre entreprises (ADM, Bunge, Cargill et Dreyfus) contrôlent 70 % du commerce mondial de céréales. Ces entreprises font aussi des acquisitions en amont et en aval de la production alimentaire (semences, engrais, distribution avec Walmart et Carrefour) qui leur confèrent un contrôle total du marché et les mettent en position d'imposer leurs règles.

Le secteur alimentaire est ainsi devenu étroitement lié au secteur financier et les prix y sont désormais déterminés essentiellement par la spéculation. Cela signifie

que les prix d'aujourd'hui dépendent du commerce de demain. Les prochaines récoltes et même celles des saisons à venir sont négociées aujourd'hui sur les marchés mondiaux. Vu que tout le monde s'attend à une dégradation de la situation sur le marché mondial, les prix sont actuellement élevés. C'est dans la même logique que, lors de la crise du coronavirus, les prix des denrées alimentaires se sont envolés, alors que la nourriture était loin de manquer.

Le troisième phénomène, et non des moindres, qui pèse aujourd'hui de plus en plus sur le commerce mondial des denrées alimentaires, c'est le détournement de produits cultivés vers des finalités non

1) Selon le rapport 2022 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

2) À lire sur <https://www.oxfamfrance.org>, la note complète intitulée « Cartes sur tables : Dix mythes à déconstruire sur les causes de la crise alimentaire mondiale ».

C'est pas une fatalité!



PHOTO : LES HECHOS



PHOTO : FUTURA-SCIENCES

alimentaires. Je veux parler ici du marché des agrocarburants (betteraves pour le bio-éthanol, colza pour le bio-ester, mais aussi maïs et autres pour la méthanisation...). On estime que les calories d'origine alimentaire contenues dans le carburant seront bientôt équivalentes aux besoins nutritionnels de 1,9 milliard de personnes. Ensuite, il y a les aliments pour animaux. Environ 40 % des céréales récoltées dans l'UE finissent dans les estomacs des vaches. Ainsi, l'augmentation du prix d'un produit entraîne également une hausse des prix dans d'autres secteurs : si le prix des carburants augmente, on produira encore plus d'agrocarburants. La hausse des prix des céréales fait, à son tour, grimper les prix des aliments pour animaux et au bout de la chaîne, le prix de l'alimentation humaine.

La crise climatique

Enfin, le changement climatique a lui aussi son rôle, puisqu'il provoque une augmentation

des phénomènes météorologiques extrêmes.

De multiples épisodes de sécheresse, de chaleur et d'inondations en 2020, 2021 et 2022 liés au changement climatique ont considérablement nui à l'approvisionnement et aux réserves alimentaires mondiales, ce qui a rendu le système alimentaire moins résilient face à des chocs comme la guerre en Ukraine. Si les réserves mondiales de blé étaient extrêmement faibles début 2022, c'est plus en raison de ces événements météorologiques que du blocage des exportations ukrainiennes.

On a ainsi vu se succéder sur la période 2020-2022, une sécheresse en Afrique du Sud, une vague de chaleur sur l'Amérique du Nord, avec des températures avoisinant les 50° (ce qui a provoqué une pénurie de moutarde dans nos magasins!), puis en Amérique du Sud, une canicule en Inde en mai 2022 et d'importantes inondations en Australie, en février 2022.

On ne peut évidemment passer sous silence les caprices météorologiques vécus par l'Europe et la

France en particulier en cette année 2022, avec de fortes gelées en avril qui ont anéanti la floraison de nombreux arbres fruitiers, moins par leur intensité que par une floraison rendue trop précoce par les douces températures de la fin de l'hiver, puis la succession de canicules et la sécheresse continue du printemps jusqu'à cette fin d'automne.

On estime que le changement climatique multiplie par 100 la probabilité de telles vagues de chaleur, inondations, tempêtes et autres phénomènes climatiques extrêmes. Et chaque phénomène météorologique extrême influe sur les prix des denrées alimentaires.

Quelle alternative?

Une fois posé ce constat, une question se pose : est-il possible d'éradiquer la faim ?

La réponse est oui, mais le préalable incontournable est de mettre fin à l'agro-business intensif pour lui substituer un projet de souveraineté alimentaire alternatif. La

souveraineté alimentaire est le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité à produire son alimentation de base.

Étant donné qu'il n'y a pas de pénurie de denrées alimentaires dans le monde, mais un problème de répartition inégale de la nourriture abordable, augmenter la production agricole n'est pas la solution. Il faut plutôt s'attaquer à l'exploitation non durable des terres agricoles, par exemple pour la production d'agrocarburants. Les pays riches doivent revoir leurs politiques en la matière. Les subventions et les exonérations fiscales qui incitent à détourner la production agricole vers la production de carburant doivent être supprimées. C'est d'autant plus urgent au moment où la flambée du prix des produits pétroliers, combinée à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique tente de nous faire croire que les agrocarburants (mal nommés biocarburants) seraient la solution d'avenir.

Les règles du commerce international (souvent négociées pour bénéficier aux agriculteurs et agricultrices des pays riches et prétendument les protéger) doivent faire l'objet d'une refonte, en donnant une plus grande marge de manœuvre aux pays à faible revenu et en déficit alimentaire, afin qu'ils puissent ajuster leurs niveaux d'importations et d'exportations alimentaires et investir dans leur production alimentaire nationale. Les marchés des denrées alimentaires de base doivent être réglementés de manière plus stricte et leur transparence doit être renforcée, notamment en améliorant les données disponibles sur les niveaux des réserves alimentaires. Il faut soutenir le développement de réserves alimentaires stratégiques, étant donné le rôle que les stocks peuvent jouer pour amortir les impacts des crises. De nouvelles règles doivent également être mises en œuvre pour empêcher la spéculation financière de favoriser la volatilité des prix.

Autant de réformes structurelles essentielles dans la perspective d'un système alimentaire mondial durable et résilient. ●

JEAN-MARIE LE BOITEUX,
professeur de biologie/écologie
dans l'enseignement agricole public.
Membre de l'Institut de recherches de la FSU
(chantier écologie et justice sociale).



Le Mondial de la h

L'Australie, le Japon, la Corée du Sud ou les États-Unis étaient en lice, mais c'est le Qatar qui a été désigné le 2 décembre 2010 pour accueillir la Coupe du monde de football 2022. Ce Mondial combine surexploitation humaine et scandale écologique.

Depuis 2010, *Amnesty International* défend les droits de milliers de travailleuses et de travailleurs migrant-es qui, au Qatar, subissent confiscation de passeport, cadences infernales sous une chaleur intense, manque de soins, logements insalubres, mauvaise nutrition, déshydratation, maltraitance morale et physique, viols, épuisement, accidents de travail, dont des centaines sont mortes.

À partir de nombreuses données collectées auprès des autorités du Sri Lanka, du Népal, du Bangladesh, d'Inde et du Pakistan fournissant une main-d'œuvre importante sans attendre celles du Kenya ou des Philippines, *The Guardian* annonce ainsi le 23 février 2021 que 6 500 immigré-es (37 pour les autorités qataries!) sont mort-es



AP PHOTO/HASSAN AMIMAR

sur les chantiers de construction. La Coupe du monde 2022 va se jouer sur un cimetière.

Un projet pharaonique, écologiquement indéfendable...

Le coût faramineux et l'empreinte écologique de cette opération ont très vite fait scandale.

Le Mondial 2022 sera l'édition la plus chère de tous les temps : stades, autoroutes, voies ferrées, ports, aéroports, immeubles, hôpitaux, etc. Le tout a été fait pour un total estimé à 200 milliards de dollars (6 fois plus qu'en 2018 en Russie et 10 fois plus qu'au Brésil en 2014).

Du point de vue écologique, avec environ 45,4 tonnes d'émission de CO₂ par habitant-e, le Qatar émettait en 2014, selon la Banque mondiale, déjà près de 10 fois plus que la moyenne mondiale de 5 tonnes par habitant-e.

La surenchère et l'exubérance architecturale, pour concurrencer l'image des pays voisins, auront un impact écologique énorme en particulier dû à la climatisation des édifices. Les stades à ciel ouvert sous des températures élevées, même en décembre, doivent être rafraîchis, pour le confort aérothermique des joueurs et des spectateurs et spectatrices. Le ministre de l'Environnement du Qatar a annoncé en 2018 que le bilan carbone serait « neutre » grâce à un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la capacité des écosystèmes à les absorber, mais l'utilisation de l'énergie solaire pour réduire le bilan carbone ne permettra pas de couvrir tous les besoins.

... permis par une corruption politico-financière

Dans l'excellent dossier du journal *Fakir* (n° 104 sept-nov. 2022), Cyril Pocréaux, relate les étapes et les enjeux qui ont amené le comité exécutif de la FIFA à élire le Qatar comme pays organisateur.

Depuis qu'existent les grands événements sportifs internationaux, les institutions sportives (JO, FIFA), les multinationales

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

Better sport better planet, No planet, No sport :
la création d'un championnat *SailGP/Impact League*

Compétition internationale de voile en équipage constituée de plusieurs régates, la *SailGP* créée en 2018-2019 a introduit pour sa seconde saison l'*Impact League* évaluant les actions positives des équipes pour réduire leur empreinte carbone globale et contribuer à accélérer l'inclusion dans la voile. Un deuxième classement parallèle à celui du championnat de la saison de courses est ainsi établi et participe au classement général des équipes.

Dix critères sociaux et environnementaux sont évalués parmi lesquels : les actions menées pour faciliter l'accès des femmes à la voile de haut niveau et l'intégration d'étudiant-es pour des expériences professionnelles, mais aussi la recherche de solutions visant l'utilisation d'énergies propres, la réduction et la revalorisation des déchets, l'utilisation de modes de propulsion alternatifs des bateaux assistance, le recours à des fournisseurs engagés dans le développement durable, l'utilisation des moyens de transport les moins impactants pour rejoindre les lieux des événements, une alimentation 100 % végétarienne à faible empreinte carbone basée sur la production locale, le refus de la climatisation des lieux d'hébergements et la visibilité donnée à ces actions sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les audiences sur les sujets environnementaux.

onte



Des travailleurs marchent vers le stade Lusail, l'un des stades de la Coupe du monde 2022 au Qatar. La construction du futur stade de 80 000 places est en cours. Il accueillera le match d'ouverture et la finale.



TROIS QUESTIONS À Nicolas KSSIS-MARTOV, collaborateur de *So foot*, auteur de *Qatar, le mondial de la honte*, éditions Libertalia.

✓ **ÉE:** Entre soupçons de corruption, trafic d'êtres humains et aberrations écologiques, faut-il boycotter la coupe du monde au Qatar ? Et si oui, quels types de boycott seraient envisageables ?

Le boycott dans le sport renvoie en général à une logique d'État, souvent dans le cadre de rivalités géopolitiques, par exemple pour les JO de Moscou en 1980 et Los Angeles en 1984, dans le cadre de l'ultime regain de la guerre froide. Il existe aussi des formes de mobilisation sociétale ou politique comme le mouvement contre la participation des Bleus au Mondial dans la dictature de Videla en Argentine en 1978. Enfin, il existe l'idée d'un boycott individuel des joueurs qui refuseraient de se rendre dans un pays qui ne respecterait pas certains critères ou exigences morales ou éthiques. On le voit très bien, aucune de ces trois formes de boycott ne semble s'imposer contre la CDM au Qatar, pas davantage qu'une grève populaire des diffusions télévisées.

✓ **ÉE:** Un certain nombre de villes n'organiseront pas la rediffusion des matchs, mais aucune équipe n'a pour l'instant annoncé qu'elle renoncera à participer à cette « coupe du monde de la honte » comme vous l'appelez. Qu'est-ce qui selon vous les en empêche ?

Les sélections nationales se réfugient généralement derrière le fait que la décision a été prise par la FIFA – elles ne sont pas consultées, ni les joueurs – et que toute volonté de boycott relève de la fédération et du gouvernement. Toutefois des équipes qualifiées, comme récemment l'Australie, se sont exprimées pour dénoncer les atteintes aux droits des travailleurs migrants ou pour les minorités LGBTQI. Il n'empêche que le précepte de l'apolitisme, dont tout le monde sait, qu'en fait, il est de droite, reste un puissant carcan pour faire taire les prises de position trop clivantes.

✓ **ÉE:** D'un point de vue plus général, pensez-vous qu'aujourd'hui les grands événements sportifs internationaux, où qu'ils se passent, sont compatibles avec la nécessaire rupture écologique ?

Les grands événements sportifs internationaux sont à l'image du capitalisme moderne. Leur but ne consiste pas à assurer l'avenir de l'humanité mais les profits des superstructures qui le font fonctionner (la FIFA attend 6 milliards de bénéfices de la CDM 2022). Au mieux, à l'image de certaines grandes multinationales, y compris les plus polluantes, le CIO ou l'UEFA proposeront des campagnes de pub avec un argumentaire de *greenwashing* décomplexé.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL LAGET

médiatiques et les gouvernements des pays organisateurs ont poussé très loin leur collusion pour que ces rassemblements – devenus gigantesques au fil du temps – puissent se tenir, quels que soient les pouvoirs et les politiques en place. Telle la gangrène du dopage « découvert » trop souvent une fois la compétition terminée, la corruption est une accompagnatrice fidèle de la décision d'implantation d'une manifestation mondiale. Les exemples de pays ayant vendu leur voix par l'intermédiaire de leur fédération sportive nationale sont nombreux et il se pourrait bien que l'attribution de la Coupe du monde de football 2022 ne fasse pas exception.

Un dîner organisé à l'Élysée le 23 novembre 2010 par Nicolas Sarkozy, alors président de la République, semble ainsi être le point de départ de tout un système d'influence, collusion d'intérêts, interventionnisme de l'État sur les affaires sportives, et corruption, qui aboutira à l'élection du Qatar. Le Parquet national financier a ouvert une information judiciaire le 9 décembre 2019 à ce sujet.

Le boycott ?

Insoumis-es, écologistes, communistes et socialistes appellent au boycott de l'événement sous des formes plus ou moins nuancées. La droite gouvernementale

refuse, quant à elle, que la France n'y soit pas représentée et estime, comme le RN, qu'après la désignation, il est trop tard. Des voix s'élèvent dans le monde du sport, de la culture ou des médias. Certaines villes françaises : Paris, Marseille, Bordeaux, Lille, Reims, Nancy, par exemple, mais aussi Strasbourg (« la capitale européenne où siège la Cour européenne des droits de l'Homme, ne peut cautionner les maltraitances ») jouent la carte du boycott pragmatique : ni *fan zones*, ni écrans géants. Enfin, si quelques joueurs ont annoncé leur décision de ne pas participer, il n'est, à ce jour, pas annoncé de boycott d'équipes nationales.

Dans une posture schizophrénique, les plus grandes instances dirigeantes du monde sportif participent à l'enrichissement des multinationales et à un libéralisme mondial corrompu, alors qu'elles prônent dans l'hypocrisie la plus totale, le mythe des valeurs humanitaires, solidaires, démocratiques et éducatives à travers le sport.

Le Conseil olympique d'Asie (OCA) a annoncé le 4 octobre 2022 la désignation à l'unanimité de l'Arabie saoudite, pour accueillir les Jeux asiatiques d'hiver de 2029 à Neom, mégapole futuriste en construction dans le nord-ouest du royaume désertique. « No limit » dans le scandale humain et écologique... ●



Une banderole appelant au boycott de la Coupe du monde au Qatar, dans le stade de Guingamp.

L'ÉQUIPE EE-SNEP-FSU



INTERVIEW D'IRÈNE ANSARI DE LA LIGUE DES FEMMES IRANIENNES

Ni shah, ni mollahs!



PHOTOS: D. R.



Manifestation de soutien aux protestataires en Iran, le 25 septembre 2022 à Hassaké, en Syrie.

✓ **Quelle est l'origine du mouvement actuel?**

Suite à l'assassinat de Jina Masha Amini, femme kurde iranienne de 22 ans, par la police des mœurs, un soulèvement est parti du Kurdistan iranien qui a une longue histoire de lutte contre le régime. Immédiatement, ce mouvement a été soutenu par les jeunes femmes partout en Iran. À ce jour, on parle de 257 mort-es dont une dizaine d'enfants, des milliers d'arrestations et des milliers de blessé-es.

Cette mort tragique a touché tout le monde, mais le contexte d'injustice sociale, de crise économique, a aussi un rôle majeur dans la mobilisation actuelle. 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, 40 % des jeunes sont au chômage y compris les diplômé-es qui par conséquent sortent d'Iran. Le régime est corrompu, il n'y a aucun partage des richesses, les jeunes n'ont aucune perspective d'avenir.

Après six semaines, le mouvement continue, les étudiant-es et les lycéen-nes, les ouvrier-es, les enseignant-es, les intellectuel-les, les sportif-ves se mobilisent malgré la répression. Le nombre de mort-es au Kurdistan et au Baloutchistan est bien plus élevé qu'ailleurs sur le territoire. En même temps, les bases des organisations kurdes ainsi que les camps des réfugié-es installés en Kurdistan irakien ont été bombardés par l'armée des « Pasdaran »

(les Gardiens de la révolution); il y a eu au moins une vingtaine de mort-es et plus de cinquante blessé-es. Quand je parle du peuple iranien, je parle de tous les peuples d'Iran qui est un pays multiethniques, composé des Baloutches, des Kurdes, des Arabes et des Turcs. Ces mêmes peuples ont été également réprimés à l'époque du shah.

La génération qui se révolte aujourd'hui est née sous la dictature. Elle a, avec les nouvelles technologies, une ouverture sur le monde actuel; elle voit que d'autres modes de vie existent. Ces manifestations prouvent que l'État a échoué sur tous les plans.

Pour une partie de la population, il y avait un espoir de réforme du régime mais au fil des années, l'impossibilité de le réformer est flagrante. En 2017, 2018, 2019, il y eut des mobilisations sociales en Iran qui ont été réprimées dans le sang et la majorité de la population a acquis cette conscience politique qu'on ne peut pas réformer ce régime religieux et tyrannique.

✓ **Un slogan est très populaire « Femmes, Vie, Liberté », quelles sont les revendications féministes et sociales mises en avant aujourd'hui?**

Il est important de rappeler que ce slogan qu'on entend actuellement, non seulement en Iran mais aussi dans plusieurs langues à travers le monde, a son origine

dans la lutte des femmes du Rojava. Aujourd'hui, les revendications féministes dépassent largement l'abrogation de la loi sur le voile obligatoire ou la suppression de la police des mœurs. Les femmes et les hommes revendiquent « Liberté, Égalité et Justice sociale ». Elles et ils visent l'ensemble de ce régime théocratique dont la maîtrise du corps des femmes est le « talon d'Achille ». Elles et ils veulent un État démocratique et laïque.

✓ **En tant qu'association féministe laïque, comment vous positionnez-vous?**

Dans notre pratique de tous les jours, dans l'accompagnement des demandeuses d'asile – majoritairement iraniennes et afghanes – qui est une de nos actions, notre position est claire et nette. Depuis que notre association existe, nous travaillons avec d'autres collectifs féministes et militants pour faire connaître la situation des femmes en Iran.

Je crois profondément – et cela ne date pas d'aujourd'hui – que la liberté, l'égalité et la justice sociale sont complètement incompatibles avec un régime religieux, même light. Et en ce qui concerne l'État islamique en Iran, il n'y a pas photo!

D'ailleurs, les femmes sont inférieures aux hommes dans toutes les religions et leur point commun est le contrôle du corps des femmes.

POUR LA DÉMOCRATIE



✓ Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la construction des mobilisations de soutien ?

Dès le début du soulèvement récent en Iran, notre association a réagi et depuis, nous avons organisé avec différentes associations et collectifs tels que le CNDF, la LDH, Amnesty International, des actions en soutien avec les Iraniennes et Iraniens en lutte dans le pays.

Jusqu'à-là, le soutien à travers le monde est considérable et cela doit continuer, car c'est au prix de leur vie que les peuples iraniens payent leur mobilisation. Se sentir soutenu-e dans son combat, c'est très important. Il faut non seulement dénoncer haut et fort la répression de ce régime tyrannique, mais aussi mettre en place des collectifs ou des comités de soutien avec le mouvement actuel en Iran. Pourquoi ne pas faire un comité international comme en mars 1979, ou au moins un comité de soutien en France ?

La solidarité internationale qui est une de nos devises nécessite que les forces progressistes, les organisations politiques, syndicales et associatives, soutiennent le mouvement et mettent

la pression à leurs propres États afin de rompre avec le régime iranien, même si nous savons que les intérêts économiques passent avant tout.

✓ **Un appel d'universitaires féministes du monde entier parle de « régime d'apartheid sexiste de l'Iran » et d'une « révolution féministe enflammée par la rage ». Il évoque aussi « la longue histoire de l'oppression coloniale mêlée à la récente montée des discours xénophobes, racistes et sexistes en Occident » qui a pu favoriser « une approche supposée progressiste mais en réalité néoorientaliste ». Quelle est votre analyse ?**

À mon avis, ce qui se passe actuellement est plus large qu'une révolution féministe. Certes, on est en face d'une révolte féministe et un mouvement de la libération des femmes enchaînés depuis quatre décennies par un régime religieux et d'apartheid sexiste, mais pour moi, la révolution est large et globale.

Il faut soutenir sans aucune ambiguïté cette révolte et sans avoir peur de la récente montée des discours xénophobes, racistes et sexistes en Occident. À mon avis, rien n'empêchait et n'empêche surtout aujourd'hui, la solidarité avec la lutte des Iraniennes. Certes, on risque que ce sujet – d'ailleurs comme d'autres – soit



exploité par l'extrême droite en France notamment, mais ce n'est pas une raison pour ne pas dénoncer et condamner ce qui se passe en Iran !

Il faut rappeler que la théorie du relativisme culturel a fait beaucoup de mal aux Iraniennes, cela a freiné un soutien international dans leur lutte, non seulement contre le port du voile obligatoire mais aussi contre toutes les lois sexistes et les violences qu'elles subissent depuis

43 ans. Faisons la distinction entre les prises de position et débats ici, et la situation réelle là-bas, car on parle d'un islam politique, d'un pays dans lequel les femmes sont opprimées, violées, tuées, si elles ne respectent pas la loi, qui notamment les oblige à porter un signe religieux. En tout cas pour moi, le voile, obligatoire ou pas, ce n'est pas un simple tissu sur la tête, mais le signe de la domination masculine et un outil de contrôle du corps des femmes. Je pense aussi que les droits des femmes sont universels, et le destin et la condition des femmes sont liés à travers le monde.

Aujourd'hui, ces droits sont mis en danger par les intégristes de tous bords (États-Unis, Pologne, Turquie...).

✓ Votre espoir pour l'avenir ?

Je suis optimiste, ce mouvement va continuer, mais je m'inquiète de la répression encore plus sanglante dont ce régime est capable. Le rapport de force actuel est inégal entre ce régime fanatique et armé jusqu'aux dents et ces femmes et ces hommes qui ne décolèrent pas. Malgré le nombre élevé de tué-es et blessé-es, il faut savoir que ce régime meurtrier n'a pas sorti toute sa force de répression. Mais de l'autre côté, le peuple n'a pas encore déployé toutes ses forces et moyens. D'autres éléments géopolitiques peuvent entrer également en compte, à savoir que ce régime est un danger réel pour la paix au Moyen-Orient. En tout cas, si par malheur le régime arrive à réprimer le mouvement comme il l'a fait en 2019, la société ne sera jamais comme avant cette révolte politique.

Au contraire de ce que prétendent les royalistes, les velléités de retour à la monarchie ne se trouvent pas parmi les revendications des femmes et des hommes qui sont en train de donner leur vie pour en finir avec le régime des mollahs. Ce milieu pro royaliste a beaucoup de moyens, des chaînes de télévision à l'étranger pour faire croire que les gens veulent revenir à une monarchie constitutionnelle, mais c'est complètement faux !

N'oublions pas qu'en 1978, les Occidentaux ont soutenu Khomeiny dans la prise de pouvoir au prix d'écarter les forces progressistes et démocrates de la révolution. On ne veut pas vivre la même chose. Ni shah, ni mollahs ! ●

PROPOS RECUEILLIS PAR INGRID DARROMAN, LE 25 OCTOBRE 2022.

Interview intégrale sur le site de l'École Émanicipée.

INTERVIEW DE JEAN MARIE PERNOT SUR SON DERNIER LIVRE, LE

« Aujourd'hui, nous sommes dans une crise profonde de la négociation collective »

✓ **ÉE:** Ton livre est un peu dérangeant, on imagine qu'il est fait pour ça. Quels sont les points les plus importants pour toi? C'est quoi finalement le syndicalisme d'après?

J'insiste sur trois conditions nécessaires et interdépendantes: la première a trait au répertoire revendicatif. Outre les revendications dites traditionnelles (salaires, conditions de travail, temps de travail et protection sociale) qui n'ont rien perdu de leur actualité, le syndicalisme doit s'emparer avec plus de vigueur des trois dimensions qui s'imposent aujourd'hui dans l'espace public: d'une part et avant tout « l'interpellation féministe », les questions environnementales et la question du travail. Pas seulement l'emploi qui reste évidemment important, mais le travail sous le rapport du contenu et du sens du travail. Sur l'environnement ou le féminisme, il ne s'agit pas de céder à une quelconque tentation « sociétale » pour le syndicalisme, mais de répondre aux évolutions

des représentations qui affectent la conscience de celles et ceux que le syndicalisme entend représenter. Les mobilisations féministes recèlent un potentiel de transformation décisif, elles interpellent le syndicalisme lui-même parce qu'il trimballe encore une bonne dose de virilisme.

La deuxième idée est que les « grandes » centrales interprofessionnelles n'ont pas réussi (et souvent pas même cherché) à recomposer leurs configurations organisationnelles pour capter la totalité du salariat tel qu'il a été réorganisé dans le capitalisme contemporain. La CGT en particulier, et j'y vois même une des causes essentielles de son déclin, est restée enfermée dans son modèle du syndicalisme d'entreprise appartenant à des fédérations statufiées alors que le modèle économique s'est complètement transformé.

Le troisième point, qui fera grincer quelques dents, c'est la question CGT/CFDT. Je parle d'unité d'action et des

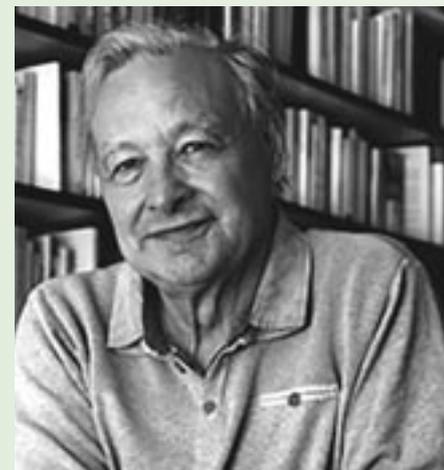


PHOTO: D. R.

rapprochements bienvenus, par exemple entre la FSU, Solidaires et la CGT. Mais pour moi, la question centrale de l'unité, ce sont les rapports CGT-CFDT.

✓ **ÉE:** On va y venir, en effet, c'est un point dur de ton argumentation qui heurte un peu, par exemple après le conflit sur les raffineries. Mais avant, tu fais un long développement sur l'institutionnalisation du syndicalisme et les conditions de la négociation collective. Tu en parles même plus que des conflits sociaux. Peux-tu dire pourquoi ça te paraît si important?

Peu ou prou, les lieux où l'on négocie contribuent largement à configurer les périmètres de l'action collective et les groupes sociaux ou professionnels mobilisés. Et inversement d'ailleurs, la négociation survient historiquement là où le syndicat a réussi à créer une « communauté pertinente d'action collective » pour reprendre une notion assez ancienne. C'est aussi parce que le syndicalisme a besoin d'engranger des acquis pour légitimer son rôle et que les acquis dont le syndicat peut le mieux se prévaloir sont ceux issus d'une négociation. Même une fin de conflit victorieuse passe par ce moment de la négociation. C'est un



PHOTO: D. R.



moment important et je n'ai jamais compris pourquoi ce moment – que le patronat déteste, sauf quand il en a les clés – a toujours été abandonné aux « réformistes ». Ce n'est d'ailleurs qu'en partie vrai car même si la CGT ne se présente généralement pas comme un signataire potentiel, elle est toujours attentive à montrer la part qu'elle a dans les accords favorables, quand il y en a.

Or aujourd'hui, nous sommes dans une crise profonde de la négociation collective : pour qui négocie-t-on dans l'entreprise ? Souvent pour une minorité de celles et de ceux qui y travaillent. Et les travailleurs et travailleuses de la sous-traitance ? Rester accrocher aux branches et délaissier la chaîne de valeur, c'est ne pas voir le nouveau *design* du capitalisme contemporain. Si l'on veut recomposer des communautés d'action, il faut sortir du modèle du syndicalisme d'entreprise, ce qui ne veut pas dire ni qu'il est partout obsolète ni qu'il faut quitter les entreprises. Plus d'horizontalité, plus d'interprofessionnel, plus d'investissement local, quelque chose qui évoque un peu le bon vieux *One Big Union* en somme. On ne peut pas se désintéresser de la négociation annuelle obligatoire d'entreprise, bien sûr, mais elle peut très bien se passer de syndicalisme confédéré. Et d'ailleurs elle s'en passe puisqu'une majorité de ces accords est désormais conclue avec autre chose que des délégués syndicaux. Est-ce que ces accords sont plus défavorables que ceux conclus par les « grands » syndicats ? Ce n'est même pas toujours évident. Pour rassembler, unifier les travailleurs et travailleuses, mettre la classe en mouvement, il faut recomposer les collectifs contre le capitalisme séparateur et ses nouveaux modes d'organisation. À la CGT, il y en a qui parlent beaucoup de lutte des classes mais dès qu'on touche aux modes de structuration qui permettraient de la mettre en œuvre autrement que dans les discours, ils hurlent à la trahison.

✓ **ÉÉ :** Alors venons à un autre point dur de ton propos. L'unité d'action CGT-CFDT apparaît pour toi stratégique. Tu n'as pas l'impression de rêver un peu, parce que le récent conflit des raffineries a quand même montré qu'il y avait un gouffre entre la définition du syndicalisme que donne la CFDT et celle de la CGT, tous courants confondus ?

Bien sûr, c'est d'autant plus navrant que ces derniers mois, il y avait plutôt un processus unitaire qui semblait se construire. Alors, un rêve ? Je ne sais pas, ce que je sais, c'est que ce qu'on vit aujourd'hui est un cauchemar. La progression de l'influence du RN, ou même simplement des idées du RN, y compris parmi les travailleurs et les travailleuses se disant par ailleurs « proches d'un syndicat » est assez alarmante. Les raisons « objectives » plaidant en faveur de l'unité sont très nombreuses, de Macron à Le Pen, de l'inflation à la guerre en Ukraine. Si les responsables syndicaux ont un minimum de sens des responsabilités, il me semble qu'ils et elles devraient sortir de cette bataille des mots qui conduit tout le monde à l'abattoir. Leur forte conviction apparente me fait penser à cette citation d'Aragon : « *Je porte la victoire au cœur de mon désastre* ».

D'ailleurs, laquelle des deux confédérations peut s'enorgueillir d'avoir distancé l'autre avec une stratégie gagnante ? Tout

« Il faut recomposer les collectifs contre le capitalisme séparateur »

le monde s'est affaibli en 30 ans et c'est même reparti à la baisse depuis 2016. Le maintien de la situation actuelle conduit à l'insignifiance. Ce n'est pas parce que quelques secteurs arrivent encore à sauver les apparences que la sortie de crise est pour demain. L'effort de reconquête des territoires perdus du salariat est une entreprise qui n'est pas réalisable dans un contexte de guerre intestine.

Après, je n'ai pas la réponse sur le comment : comment redéfinir un espace commun du syndicalisme ? Comment aller chercher ces millions de travailleurs qui font le dos rond et ne comptent guère sur les syndicats pour leur offrir une perspective ? Ceux qui espèrent dans les ressources du politique pour régler le problème à leur place se trompent lourdement. La configuration actuelle de la

gauche est transitoire, fragile et d'ailleurs, les classes populaires y sont faiblement impliquées. La réponse sectaire est, comme souvent, le pire des aveuglements. Alors bien sûr, il y a des divergences, elles ne sont pas nouvelles, elles ont, à certains moments de l'histoire, connu des aménagements autres que la guerre ouverte. Bien sûr, il faudra quelques déplacements, quelques sacrifices des fausses croyances de part et d'autre. Non, le rapport social ne se résout pas dans un dialogue soi-disant social entre gens animés des meilleures intentions. Non, crier tous les matins à la convergence des luttes n'est pas une stratégie quand on a atteint ce niveau de faiblesse.

Mettre ensemble des gens en échec ne crée pas les conditions du redressement, mais ça crée une tension, un rapport dialectique, ça oblige chacun à se situer non pas à partir de l'autre ou de la caricature de l'autre, chacun crispé sur sa soi-disant « identité », mais à trouver les moyens concrets pour reconstituer des solidarités entre travailleurs et travailleuses. Mettre en avant les communs syndicaux. Imagine-t-on qu'il n'y en a aucun ?

Mon livre, c'est le fruit d'une colère. J'assiste depuis quarante ans à cette défaisance du syndicalisme par lui-même comme si le capitalisme, le patronat et les gouvernements (de droite comme de gauche) n'y suffisaient pas. Je vois cette inertie bureaucratique vis-à-vis d'un monde du travail recomposé par les mutations économiques et la splendide inertie des organisations qui ne veulent pas voir pourquoi les travailleurs et les travailleuses s'en désintéressent.

Je ne sais pas quand ni comment on peut construire cet espace commun syndical. Peut-être doit-on commencer par en bas, ce qui donne à chacun et chacune une responsabilité. La seule chose dont je suis sûr, c'est que si on n'y parvient pas, l'apport du syndicalisme à la production de la société se résumera à quelques pages dans les manuels d'histoire du XX^e siècle. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT ZAPPI

À propos de l'ouvrage « *Le syndicalisme d'après* », Éditions du Détour paru en octobre 2022. Jean Marie Pernot est chercheur associé à l'IRES et au CHS-MC.



Moins de trois ans après la dernière grande bataille sociale du premier quinquennat Macron, le dossier des retraites est de nouveau sur la table avec la volonté de lui appliquer encore et toujours le dogme libéral d'une baisse de la part des richesses consacrées à leur financement. Et cette fois-ci de façon beaucoup plus brutale qu'en 2019 où la refonte globale du système était censée l'améliorer et le simplifier, mais qui revenait à diminuer mécaniquement les pensions via la valeur du point, notamment pour les agent·es de la fonction publique.

Tailler dans les dépenses

Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette réforme paramétrique de recul de l'âge de départ. Tout d'abord l'antienne classique et mensongère autour de déficits à venir, sur laquelle l'économiste Michaël Zemmour est catégorique, « *le système n'est pas du tout en danger financier* » (lire l'entretien avec lui qui revient notamment sur le récent rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) pages 20 et 21). Un argument totalement novateur est également avancé, la recherche d'une économie sur les dépenses de retraites pour financer des besoins sociaux nouveaux. Tout cela alors qu'une politique fiscale injuste au service des plus riches est poursuivie avec obstination depuis plus de cinq ans, que le pouvoir refuse toute taxation des superprofits réalisés par de nombreux grands groupes et que les aides aux entreprises atteignent des records. D'un côté, un total des aides, subventions et autres niches fiscales reçues par les entreprises atteignant 8,4 % du PIB ⁽¹⁾, plus de 200 milliards d'euros, pour une « efficacité » quasi nulle sur l'emploi et une incitation à contracter les salaires ; de l'autre, des dépenses pour financer les pensions se montant à 13,8 % du même PIB et qui devraient même diminuer les prochaines années, alors que le nombre de retraité·es va lui augmenter... La répartition des richesses entre la part revenant au capital et celle revenant au travail est bien l'enjeu central de la bataille sociale à venir.

Des inégalités déjà criantes

Après plus de trente années de dégradations (un rapide retour sur les réformes successives depuis 1987 est à lire page 17) qui ont baissé le niveau des pensions, le système actuel de retraite accumule également de nombreuses inégalités que le recul de l'âge, loin de résoudre, au mieux maintiendrait, voire aggraverait. C'est notamment le cas de la situation des femmes qui perçoivent des pensions largement inférieures à celles des hommes, 32 % en moyenne, le poids des inégalités subies durant la vie active se poursuivant, voire s'amplifiant lors du passage à la retraite (plusieurs éléments expliquent cet écart, à lire page 19). C'est également le poids de la décote qui monte en puissance au fur et à mesure de l'allongement de la durée de cotisation et qui ampute déjà fortement les pensions.

Le décalage de l'ensemble des bornes d'âge, celle pour prendre sa retraite et celle pour bénéficier d'une pension sans décote même si les trimestres de cotisations requis ne sont pas atteints, aurait de lourdes conséquences pour les futur·es retraité·es (à lire en détail page 19).

Une autre retraite est possible

Ces choix de dégradation des pensions faits par les gouvernements successifs depuis plus de trente ans ne sont pas inéluctables et sont bel et bien des choix politiques qui correspondent à une vision de la société. Bâtir une tout autre société en affectant une part plus importante des richesses au financement des retraites n'est pas une utopie de syndicalistes rêveurs et

UNE LUTTE POUR LE PA



© AFP - JULIEN MATTIA

rêveuses. C'est tout à fait réaliste et de façon assez simple notamment par le biais d'un accroissement des cotisations. Et pour Michaël Zemmour, « *l'augmentation progressive de leur taux, employeur et salarié, n'aurait pas pour effet une baisse des salaires mais permettrait de répartir les gains de productivité entre actif·ves et retraité·es* ».

Un mouvement social à construire

Dans les prochaines semaines, le syndicalisme devra construire un large mouvement social pour mettre en échec le projet de réforme. Pour cela, il pourra s'appuyer sur différents éléments : tout d'abord, un rejet unanime de l'ensemble des organisations syndicales de toute réforme paramétrique via un recul de l'âge de départ, comme par un allongement de la durée de cotisation. Cependant, cette unanimité préalable ne prémunit pas l'intersyndicale

RTAGE DES RICHESSES



contre des nuances d'analyse et surtout des tentations de division et de cassure auxquelles le gouvernement ne manquera pas d'œuvrer tout au long des échanges. Par sa place particulière dans le paysage syndical, la FSU pourra jouer un rôle important pour maintenir l'unité qui n'est pas formellement indispensable, mais plus que facilitante pour gagner.

Ce rejet syndical se double d'un autre au sein de la population qui refuse massivement tout recul d'âge. Un rejet quasi unanime, hormis pour celles et ceux qui sont déjà retraité-es... Il s'agira pour le syndicalisme de nourrir ce rejet en permettant de l'argumenter à partir d'éléments concrets et objectifs sur l'état actuel du système de retraites comme sur les perspectives ambitieuses et réalistes qui permettraient de prendre enfin à bras-le-corps les inégalités actuelles afin de tendre vers une retraite de haut niveau pour toutes et tous.

Maintenir sans faille une unité syndicale, construire une mobilisation au long cours permettant d'alterner des temps forts en semaine pour les salarié-es comme en soirée et durant les week-ends pour l'ensemble de la population, articuler des initiatives construites par les organisations syndicales avec d'autres, portées également par les associations et les forces politiques de gauche disponibles pour cela... Notre syndicalisme va devoir relever cette somme importante de défis, mais cela est à notre portée. ●

ÉMILIE MOREAU ET ARNAUD MALAISÉ

1) étude de l'Ires : <http://www.ires.fr/index.php/etudes-recherches-ouvrages/etudes-des-organisations-syndicales/item/6572-un-capitalisme-sous-perfusion-mesure-theories-et-effets-macroeconomiques-des-aides-publiques-aux-entreprises-francaises>

Notre système de retraite est un régime par répartition et par annuités. La répartition induit de la solidarité intergénérationnelle, car ce sont les personnes en activité qui, par les cotisations versées, contribuent au paiement des pensions des personnes à la retraite au même moment, tout en étant assurées que leur propre pension sera payée grâce aux cotisations des générations suivantes.

Notre régime de retraite met en œuvre le collectif et une solidarité intergénérationnelle, à l'opposé du régime par capitalisation qui individualise la retraite et donc les risques liés aux aléas de la vie professionnelle et de santé (chacun met de côté via des assurances individuelles, des fonds de pensions, pour sa propre retraite).

C'est un régime dit par annuités car le calcul de la pension est déterminé par deux éléments principaux : un salaire de référence et un nombre d'annuités à effectuer. Le nombre d'annuités, on parle aussi de durée d'assurance ou de cotisation, est défini par la loi. Il dépend de la génération à laquelle on appartient.

Le salaire de référence, c'est, dans la fonction publique, le traitement indiciaire obtenu au moins 6 mois avant la date de départ à la retraite et, pour le régime général, la moyenne des 25 meilleures années.

Un·e retraité·e, plusieurs pensions

Dans la plupart des situations, les retraité·es perçoivent plusieurs pensions. C'est le cas des salarié·es du secteur privé qui sont affilié·es à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour la retraite de base et à l'Agirc-Arrco pour la retraite complémentaire (obligatoire depuis 1972). C'est le cas aussi dans la fonction publique avec la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour la FPE ou l'Ircantec pour la FPT.

La RAFP n'a rien à voir avec l'Agirc-Arrco, les cotisations n'étant pas prélevées sur l'ensemble du salaire mais seulement sur une fraction des indemnités perçues.

	Salarié·e du privé	Fonctionnaire FPE	Fonctionnaire FPT	Agent·e contractuel·le de la FP
1 ^{er} étage	Régime général (Cnav)	Service des retraites de l'État	CNRACL	Régime général (Cnav)
2 ^e étage	Agirc-Arrco	RAFP	Ircantec	Ircantec

Lorsque le ou la salarié·e a eu plusieurs carrières, iel a donc pu cotiser à plusieurs caisses de retraite et sera un·e retraité·e polypensionné·e.

CARACTÉRISTIQUES



PHOTO: ÉRIC GAILLARD/REUTERS

42 caisses de retraite

L'existence de 42 régimes de retraite différents peut paraître assez éloigné de l'objectif initial lors de la création de la Sécurité sociale. La préexistence de régimes spécifiques à certains métiers (les cheminot·es, les mineurs, la fonction publique...) n'a en effet pas permis la mise en place d'un régime unique.

Il faut cependant relativiser cette multiplicité de régimes, car la grande majorité des retraité·es relèvent de la Cnav (plus de 82 % des personnes à la retraite). Les retraité·es civil·es de la FPE (hors militaires) représentent plus de 9 %. C'est donc seulement 8 % des retraité·es qui relèvent des 40 autres régimes de retraite parmi lesquels on trouve : la CNRACL, la MSA (mutualité sociale agricole), la Banque de France, les retraites des mines, la Cnig (gaz-élec), la CRPCF (Comédie française), la CRPCEN (clercs et employé·es de notaires), l'Enim (marins), l'Opéra de Paris, le Port autonome de Strasbourg, la CRP RATP, la CRP SNCF... Ces régimes ont tous leur raison d'être, ils sont adaptés aux métiers et aux carrières des personnels protégé·es. Les différences de règles qui existent n'engendrent pas d'inégalités.

L'outil utilisé pour observer les éventuelles inégalités, c'est le taux de remplacement, la proportion que représente la première pension par rapport au dernier salaire. Selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), le taux de remplacement moyen dans la fonction publique est de 73,8 % et dans le secteur privé de 74,8 %.

Les cotisations sociales, un salaire socialisé

Le financement par des cotisations sociales est un élément important de la Sécurité sociale et de notre système de retraite. Cela permet d'avoir des ressources propres, prélevées sur les salaires et versées par les salarié·es et les employeur·euses. C'est une contribution sur la richesse produite par le travail

LES QUESTIONS DU SYSTÈME DE RETRAITE



UN TIERS DE POLYPENSIONNÉ·ES

31,7 %

des retraité·es parti·es en 2019 sont polypensionné·es, les femmes sont très légèrement sous-représentées (29,9 %). Cette proportion est en baisse depuis 2006 où iels représentaient 49,1 % des départs.

42 %

des retraité·es actuel·es sont polypensionnés·es.

Source : caisse nationale d'assurance retraite, chiffres 2019.

pour financer la Sécu, les retraites et l'assurance chômage.

On parle de salaire socialisé car cette partie de salaire n'est pas versée directement aux salarié·es, mais prélevée sur le salaire brut et redistribuée sous forme de prestations (santé, parentalité, chômage, retraite). ●

ÉMILIE MOREAU

PUBLIC-PRIVÉ : QUASI MÊME TAUX DE REMPLACEMENT

Ce taux représente la première pension par rapport au dernier salaire perçu pour la génération 1950.

73,8 %
pour
la fonction
publique

74,8 %
pour
le secteur
privé

Source : rapport du COR 2022.

DEPUIS 1987, UNE SUCCESSION DE RÉGRESSIONS... ET DE MOBILISATIONS

Depuis la baisse de l'âge de départ à 60 ans au début du premier septennat de Mitterrand, une rupture s'est opérée. Les réformes des retraites qui se sont succédé depuis plus de trente ans ont ainsi été guidées par le dogme libéral de recherche effrénée de leviers pour diminuer la part de richesses consacrées à leur financement

En 1987, le gouvernement Chirac désindexe ainsi les pensions de l'évolution moyenne des salaires pour les aligner sur la seule inflation, empêchant ainsi les retraité·es de profiter d'une meilleure répartition entre le capital et le travail pour les salarié·es.

En 1993, lors de la cohabitation suivante, le gouvernement Balladur élargit la base de calcul de la pension des salarié·es du privé aux 25 meilleures années et non plus aux 10, ce qui en baisse mécaniquement le montant. Dans le même mouvement, il augmente le nombre d'années de cotisations requises pour une pension complète de 37,5 à 40, une décote étant appliquée pour chaque trimestre manquant depuis 1982. Jusque-là, cette décote était appliquée à peu de futur·es retraité·es au vu de la durée de cotisation exigée.

En 1995, le plan Juppé qui entendait étendre cette dernière réforme aux salarié·es du public est mis en échec par le puissant mouvement social de décembre porté notamment par les cheminot·es.

En 2003, le gouvernement Raffarin parvient, malgré un long mouvement social dont les enseignant·es sont la figure de proue, à imposer l'allongement de la durée de la cotisation à 40 ans pour les fonctionnaires et au-delà pour toutes et tous, ainsi que la mise en place d'une décote à l'ensemble des salarié·es.

En 2010, c'est un autre paramètre de calcul des pensions qui est modifié avec le recul de l'âge de départ de deux années qui touche l'ensemble des salarié·es, dégradant leur santé lors du passage en retraite tout en raccourcissant d'autant la durée de cette période de la vie

En 2014, si une possibilité de départ à 60 ans est rétablie, mais uniquement pour les salarié·es remplissant les conditions restrictives du dispositif « carrières longues », la durée de cotisations est de nouveau allongée et portée progressivement à 43 ans par le gouvernement Hollande.

Enfin 2019, l'instauration voulue par Macron d'un système par points s'est heurtée frontalement à un fort mouvement social puis à la crise du Covid et a été abandonnée. Elle aurait conduit, sous couvert d'une simplification d'un régime de retraite devenu universel, à un calcul du montant des pensions s'adaptant aux ressources disponibles via la fixation de la valeur du point au contraire du régime actuel prenant comme référence de calcul une partie des salaires perçus dans la carrière.

La filiation du nouveau projet Macron s'établit clairement dans l'héritage de ces décennies de réformes libérales et particulièrement dans celle de 2010.

ARNAUD MALAISÉ

RÉFORME MACRON : AUGMENTATION DE L'ÂGE DE DÉPART

Les contours exacts de la nouvelle contre-réforme de Macron ne sont pas encore connus mais le recul de l'âge d'ouverture des droits (AOD) serait injuste.

L'âge d'ouverture des droits est celui à partir duquel on peut partir à la retraite avec une pension. Il est actuellement de 62 ans (57 ans pour les corps de fonctionnaires relevant de la catégorie active) et le gouvernement envisage de le repousser à 64 ou 65 ans.

Au regard de l'augmentation de la durée d'assurance requise (43 annuités pour les générations 1973 et suivantes) et de l'âge d'entrée dans la vie active de plus en plus tardif, un nombre croissant de salarié-es sont contraints de poursuivre au-delà de 62 ans pour avoir une carrière complète, ou la moins incomplète possible.

L'âge effectif de départ à la retraite augmente depuis plusieurs années de façon continue dans tous les secteurs d'activité. Il est de 63,3 ans dans le secteur privé (2020), de 62,6 dans la FPE et 62,5 dans la FPT (2021).

Mais pourtant, acter dans la loi un tel recul constaté dans les départs actuels aurait des conséquences néfastes.

Principale mesure, le recul de l'âge de départ

Contrairement à la réforme systémique à points qui impactait défavorablement le montant des pensions de l'ensemble du salariat et en particulier des fonctionnaires, le recul de l'AOD aurait comme conséquence théorique l'augmentation du niveau de pension pour une partie de la population.

En effet, obliger à travailler deux ou trois ans de plus, c'est obliger à cotiser plus longtemps, et au final, avec plus de trimestres, la pension est meilleure et l'éventuelle décote moins importante.

Par exemple, Benoît, né en 1978, doit actuellement cotiser 43 annuités pour avoir une carrière complète. Il a commencé à travailler à 21 ans. S'il part dès l'AOD atteint :

✓ À 62 ans actuellement, il aura cotisé 41 annuités. Sa pension n'atteindra pas les 75 % de son dernier salaire et sera minorée de 10 % (5 % de décote par année manquante).

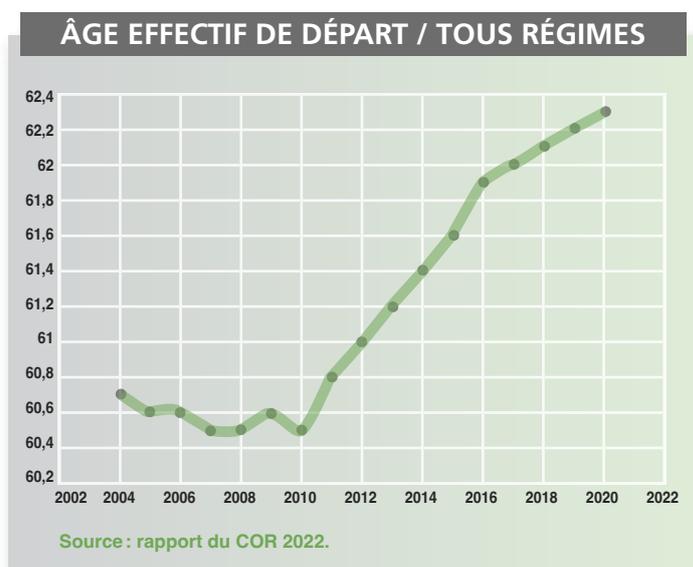
✓ À 64 ans, si la réforme est mise en œuvre, il aura une pension complète : 75 % de son dernier traitement et sans décote mais plus usé par le travail.

Cependant un tel raisonnement ne prend pas en compte un certain nombre d'éléments concrets.

Tout d'abord, dans le secteur privé, au moment de partir à la retraite, 4 salarié-es sur 10 ne sont pas en emploi (chômage, maladie, RSA...). Pour elles et eux, reculer l'âge d'ouverture des droits reviendrait à prolonger cette période de précarité.

Par ailleurs, l'évolution de l'espérance de vie à 60 ans progresse moins vite depuis 2014, seulement 0,2 année par décennie pour les femmes et de 0,6 année pour les hommes contre 1,5 à 2 ans par décennie auparavant. Donc, le temps passé en retraite se réduirait fortement.

De plus, les différences selon les catégories socioprofessionnelles ne sont pas prises en compte. L'espérance de vie à 35 ans des ouvrier-es est inférieure à celle des cadres de 6,4 ans pour les hommes, et de 3,2 ans pour les femmes⁽¹⁾. Autre façon de matérialiser les inégalités devant la retraite, les 5 % les plus aisés ont une espérance de vie supérieure de treize ans à celle des 5 % les plus pauvres chez les hommes, et de huit ans chez les femmes⁽²⁾.



Une réforme sur plusieurs paramètres ?

Actuellement, il y a 5 ans d'écart entre l'âge d'ouverture des droits et celui d'annulation de la décote. Le maintien de cet écart entraînerait le recul de l'âge d'annulation de la décote à 69 ou 70 ans... Une telle mesure aurait des conséquences pour celles et ceux dont la carrière serait incomplète (carrière hachée, début tardif de l'activité professionnelle) qui devraient non seulement travailler, ou rester dans une trappe d'inactivité forcée, plus longtemps, sans pour autant pouvoir améliorer le niveau de leur pension.

Autre paramètre évoqué, l'accélération de la mise en place de la réforme Touraine avec pour conséquence d'arriver à 43 annuités avant la génération 1973. Cette augmentation du nombre de trimestres à valider toucherait les générations les plus proches du départ à la retraite.

Ou encore évoqué plus crûment, l'allongement de la durée d'assurance au-delà des 43 annuités.

Quelle que soit leur situation, l'ensemble des salarié-es se verraient lourdement pénalisés avec cette réforme des retraites. Tous-toutes impactés-es, tous-toutes mobilisés-es! ●

ÉMILIE MOREAU

1) Insee Première, n° 1584, 2016.

2) Insee Première, n° 1687, 2018.

UN FACTEUR D'AMPLIFICATION DES INÉGALITÉS POUR LES FEMMES

La mobilisation contre la réforme systémique à points de Macron a mis en lumière le fait que les inégalités professionnelles subies par les femmes se poursuivent à la retraite.

En 2019, parmi les primo retraité·es, tous régimes confondus, les femmes percevaient en moyenne une pension inférieure de 32 % à celle des hommes (Drees 2021). Les inégalités sont moins fortes dans la fonction publique, avec des pensions mises en paiement en 2021 inférieures de 14,3 % pour les agent·es de l'État et de 12,4 % pour celles et ceux des collectivités locales.

Comment expliquer de tels écarts ?

Notre système de retraite définit le montant de la pension en fonction d'un nombre d'annuités validées et d'un salaire de référence. Toutes les différences et inégalités subies pendant la vie active sont donc reproduites à la retraite, voire amplifiées.

Malgré un principe d'égalité entre femmes et hommes inscrit dans la Constitution et de nombreuses lois édictées depuis 1972 pour renforcer l'égalité professionnelle (recrutement, rémunération, promotion, formation...), force est de constater que, concrètement, la situation reste largement défavorable aux femmes.

Taux d'activité et salaires inférieurs

Bien que les femmes soient de plus en plus présentes sur le marché du travail, la maternité reste un facteur important de réduction de leur activité et d'accroissement des inégalités salariales qui préexistent. De plus, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est plus difficile pour les femmes qui se voient plus souvent reprocher par leur entourage le fait de travailler à temps plein ou d'avoir un travail éloigné du domicile (Dares, septembre 2019, n°45).

Ainsi, en 2020, leur taux d'activité est toujours inférieur à celui des hommes : entre 25 et 49 ans, 82,5 % des femmes sont en activité (en emploi ou au chômage) contre 91,5 % des hommes (Insee). Cet écart concerne l'ensemble des femmes mais il est plus important entre 25 et 49 ans en raison de la maternité.

Leur salaire reste aussi inférieur à celui des hommes. Dans le secteur privé, en 2019, les femmes gagnent 22,3 % de moins que les hommes. Même à temps de travail équivalent, la différence de 16,1 % reste importante (Insee 2022). Dans la fonction publique les écarts ne sont pas aussi importants du fait des grilles de salaires et des règles d'avancement, mais ils existent. Dans la FPE, en 2021, les femmes fonctionnaires gagnent 14 % de moins que les hommes, 12 % à équivalent temps plein (Rapport annuel de la FP, 2022).

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), dans ses projections à long terme (2070), ne prévoit qu'une diminution des écarts salariaux – pas leur résorption – et maintient l'écart des taux d'activité.

Faire disparaître ou compenser les inégalités

Les gouvernements successifs, malgré de beaux discours, n'ont pas fait disparaître les inégalités et ne les ont pas même compensées. Aucune mesure suffisamment incitative, ou carrément coercitive, n'a été prise pour mettre fin aux inégalités de salaires, comme aux temps partiels imposés, et pour favoriser l'activité des femmes.

D'autre part, les compensations mises en place pour tenter de limiter les inégalités au moment de la retraite ont été amoindries. C'est le cas des bonifications de trimestres liées aux enfants dont l'objectif était de compenser la baisse d'activité des femmes en raison de la maternité. Les fonctionnaires n'en bénéficient plus pour les naissances depuis le 1^{er} janvier 2004 et dans le régime général, les trimestres sont partageables entre les deux parents depuis 2010. Le recul de l'âge d'ouverture des droits à partir à la retraite serait le coup de grâce pour ces bonifications de trimestres, devenues inutiles pour compléter la carrière des femmes obligées de travailler plus longtemps. ●

ÉMILIE MOREAU

MOINS DE PAUVRES À LA RETRAITE

Le taux moyen de pauvreté parmi les retraité·es est plus faible que dans l'ensemble de la population mais davantage marqué parmi les femmes. Il est par contre plus important parmi les personnes âgées vivant seules, un taux de pauvreté également davantage marqué parmi les femmes dans cette situation.

TAUX DE PAUVRETÉ

Parmi les retraité·es : 9,5 %
(10,4 % pour les femmes et
8,5 % pour les hommes).

Globalement
dans la population : 14,6 %.

Parmi les personnes âgées de plus
de 65 ans vivant seules : 15,9 %.
16,6 % pour les femmes
dans cette situation.

Source : rapport du COR 2022.



« UNE INTERVIEW DE MICHAËL ZEMMOUR, ÉCONOMISTE À L'UNIVERSITÉ »

« LE GOUVERNEMENT POURSUIT UN OBJECTIF DE FINANCES PUBLIQUES »

« Les vraies questions posées par le rapport du COR ne sont pas celles du déficit mais de la baisse programmée du niveau des pensions à l'horizon de 15 ans pour laquelle il faudrait mettre des moyens supplémentaires. »

✓ Comment lisez-vous le rapport du COR paru en septembre ? Oblige-t-il à une réforme ?

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) comporte des petites imprécisions méthodologiques liées aux projections du gouvernement mais globalement, il dit la même chose que les précédents.

Tout d'abord, les dépenses de retraites dans l'économie sont stabilisées et même orientées à la baisse alors que le nombre de retraité-es va augmenter ces prochaines années. En effet, les réformes précédentes des retraites ont eu pour effet de raccourcir la durée de la retraite et de baisser le niveau des pensions par rapport aux salaires.

Ensuite, le système n'est pas du tout en danger financier. Il n'y a pas de risque. Et si un déficit venait à apparaître, il serait

dû non pas à une hausse des dépenses mais à un désengagement progressif de l'État. Ce dernier souhaite mettre en œuvre son désengagement à partir de la baisse du nombre de fonctionnaires qui va diminuer le montant des pensions versées. Il souhaiterait donc profiter de cette occasion pour également diminuer sa contribution générale au système de retraites.

✓ Comment se traduirait concrètement ce désengagement de l'État ?

L'État contribue au système de retraites à plusieurs titres. Il paye les pensions de ses propres retraité-es et verse des subventions d'équilibre à un certain nombre de régimes. Il serait envisageable également qu'il verse des subventions à l'ensemble des régimes par solidarité. Ces derniers mettent déjà en œuvre de leur côté une forme de solidarité avec par

© MAGALI DELPORTE



exemple le régime général qui finance le minimum vieillesse. Ce soutien de l'État aux autres régimes a toujours existé, pour des raisons démographiques mais pas seulement.

Le déficit projeté par le COR se place dans l'hypothèse où l'État baisserait ainsi ses dépenses de retraites et où le privé garderait son taux de cotisation. C'est-à-dire que si on maintenait globalement au niveau national le même niveau de recettes qu'actuellement, ce déficit annoncé n'advierait pas.

✓ Par quels moyens pourrait-on résorber, voire empêcher, ce déficit ?

Si ce déficit envisagé survenait, il serait quasiment de l'épaisseur du trait. De quoi le tolérer pendant plusieurs années et le rembourser plus tard sans problèmes. Mais on pourrait surtout chercher à le réduire par différents moyens : une hausse des cotisations, une baisse des pensions ou des mesures d'âge ou de durée de cotisation. Parmi ces trois leviers, la hausse des cotisations nécessaire pour le réduire serait très faible, de l'ordre de 0,15 point par an pendant 5 ans, à répartir entre employé-es et employeur-euses. C'est-à-dire deux fois moins et pendant deux fois moins longtemps que les hausses de cotisations dans la fonction publique de 2010 à 2020. On pourrait également réduire les exemptions de cotisations. Par exemple dans le privé, 9 % de la masse salariale (l'épargne salariale, la prime Macron...) ne génèrent pas de cotisations pour les retraites. Ce sont des revenus qui ne créent pas de droits pour les salarié-es, ni de recettes pour la protection sociale.

Par contre, actionner le levier des mesures d'âge ou de durée de cotisation

DISTRIBUTION DU NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉ-ES DES 10 % LES PLUS PAUVRES AUX 10 % LES PLUS RICHES

10 % des retraité-es ont un niveau de vie inférieur à 1128 euros.

Un-e retraité-e sur deux perçoit moins de 1878 euros.

10 % des retraité-es ont un niveau de vie supérieur à 3220 euros

Source : rapport du COR 2022, tous les chiffres sont par mois et par unité de consommation.

serait clairement le moyen le plus brutal en concentrant les économies sur les personnes proches de la retraite.

Les vraies questions posées par le rapport du COR ne sont pas celles du déficit mais de la baisse programmée du niveau des pensions à l'horizon de 15 ans pour laquelle il faudrait mettre des moyens supplémentaires.

✓ **Justement, pour financer des mesures permettant d'améliorer le niveau des pensions et de s'attaquer aux inégalités, quels seraient les leviers supplémentaires ?**

Trois gros enjeux se posent au système de retraites: résoudre les inégalités actuelles, empêcher la dégradation du niveau des pensions et revenir éventuellement à un âge de départ autorisé plus précoce. Pourtant, ce qui est frappant c'est le paradoxe entre des retraité·es de plus en plus nombreux·euses et la mise en sommeil depuis quasiment 20 ans du levier des nouvelles recettes. Or la retraite étant une assurance sociale, lorsque le « risque » est plus élevé avec une plus grande partie de la population devenant retraitée, il semble assez logique d'augmenter le financement de ce risque et donc les taux de cotisations. C'est ce qui apparaît le plus « naturel » dans le système actuel où la première ressource est celle des cotisations. L'augmentation progressive de leur taux, employeur et salarié, n'aurait pas pour effet une baisse des salaires mais permettrait de répartir les gains de productivité entre actif·ves et retraité·es.

D'autres propositions existent dans le débat public, comme celle de taxer davantage les profits, ou d'élargir l'assiette des cotisations, mais ne sont pas des modes de financement traditionnels du système de retraites. À cadre constant, les retraites étant une répartition du salaire, il semble assez logique d'utiliser l'outil des cotisations pour les financer. Mais il est possible également de considérer que les retraites sont finalement une dépense publique comme une autre et imaginer d'autres formes de financement. Ce sont des questions de choix politiques.

✓ **Le déficit prévu étant minime et même largement évitable, quel est donc le but poursuivi par le gouvernement avec cette réforme ?**

Il est assez clair que le projet de réforme du gouvernement ne provient pas d'un diagnostic sur le système des retraites car sinon de nombreuses problématiques seraient actuellement en discussion comme les inégalités femmes/hommes, les poly pensionnés... Les objectifs poursuivis sont de deux ordres.

Tout d'abord, un objectif de finances publiques. Le gouvernement cherche à baisser les dépenses publiques pour équilibrer la baisse des prélèvements obligatoires, et en particulier les impôts de production sur les grandes entreprises. Et comme, en poursuivant la politique des gouvernements précédents, il a déjà réalisé beaucoup d'économies sur la masse salariale de la fonction publique, il entend mobiliser un second moyen en diminuant les dépenses de retraites et en particulier celles de l'État. Cet objectif de finance publique n'a donc

Cela laisserait de côté le véritable problème actuel avec plus de 30 % des retraité·es, et même 50 % des femmes, ayant des pensions inférieures à 1000 euros. La plupart d'entre elles et eux, ayant des carrières incomplètes, elles et ils ne seraient pas concerné·es. Pourtant, très simplement, afin d'améliorer immédiatement leur situation, il suffirait d'activer les minima de pension et de vieillesse dès l'âge de la retraite, au lieu des 65 ou 67 ans requis actuellement, tout en les individualisant car ils sont aujourd'hui « familiarisés ».

UN ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE DÉJÀ BIEN TARDIF

63,3 ans
dans le secteur
privé

Source: rapport du COR 2022.

62,6 ans
dans la fonction
publique
d'État

Source: rapport annuel de la fonction publique 2022.

pas grand-chose à voir avec les retraites...

Ensuite, ce projet de décalage de l'âge de la retraite s'inscrit dans une politique de marché du travail, tout comme la réforme de l'assurance chômage, où il s'agit de mettre davantage de personnes en situation de recherche d'emploi. Cela permettrait d'accroître la concurrence sur le marché du travail, augmenterait le chômage et restreindrait les possibilités d'avoir des revendications salariales.

✓ **Emmanuel Macron met en avant le minimum de pension à 1100 euros, quels impacts aurait cette réforme sur les inégalités existantes ?**

La réforme envisagée par le gouvernement n'est pas centrée sur la résorption des inégalités. Au contraire, elle aggraverait la situation de certaines femmes, en diminuant les majorations de pensions pour enfants en cas de recul de l'âge ou en augmentant les effets de la décote en cas de hausse de la durée de cotisation.

Et sur le minimum de pension à 1100 euros, il faut lire les petits caractères autour du slogan. Déjà, viserait-il tous les retraité·es ou serait-il limité aux nouveaux·elles? De toute façon, ce minimum ne concernerait que les carrières complètes, déjà très proches des 1100 euros.

✓ **Quelles seraient les conséquences concrètes du décalage de l'âge de départ à la retraite, en plus de la situation des femmes pour qui la majoration de trimestres serait diminuée ?**

Une partie des personnes resterait en emploi deux années supplémentaires, ce que les salarié·es ne souhaitent pas, le travail étant dur et la retraite protégeant d'une dégradation de la santé. Et pour toute une autre partie de la population, en particulier les ouvrières et les ouvriers, cela se traduirait surtout par un allongement de la période entre l'emploi et la retraite, une période déjà relativement longue actuellement. En effet, près de 4 personnes sur 10 ne sont pas en emploi au moment de prendre leur retraite, elles sont au chômage, au RSA, en invalidité, en congé maladie... Le passage de 60 à 62 ans a déjà prolongé d'autant cette situation pour nombre d'ouvrières et d'ouvriers. Cette réforme entraînerait une précarisation des seniors qui sont déjà en dehors de l'emploi à 62 ans. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
ARNAUD MALAÏSÉ

LA BAISSÉ CONTINUE DU NIVEAU DES PENSIONS N'EST PAS INÉLUCTABLE

Nous nous sommes mobilisé-es contre la réforme systémique à points et nous nous mobilisons contre tout recul de l'âge d'ouverture des droits à pension. Pour autant, le statu quo n'est pas possible tant les contre-réformes passées dégradent déjà, et vont encore dégrader, les conditions de départ à la retraite. Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) montre les conséquences des régressions, notamment sur le taux de remplacement et le niveau des pensions.

Une dégradation déjà engagée

La désindexation des pensions, la non-revalorisation ou la revalorisation à un niveau inférieur à celui de l'inflation ont, année après année, comme conséquence une baisse du pouvoir d'achat des retraité-es.

Si on regarde l'indicateur « niveau de vie »⁽¹⁾, le COR prévoit que celui des retraité-es sera en baisse par rapport à celui de l'ensemble de la population alors qu'il est actuellement légèrement supérieur.

Si on regarde le taux de remplacement (ce que représente la première pension par rapport au dernier salaire/traitement), on observe une baisse continue au fil des générations. Il a perdu, en moyenne, 5 points entre les générations 1938 et 1948. Il est, pour la génération 1950, de quasiment 75 %. Et il va continuer de baisser en raison principalement de l'augmentation de la durée d'assurance qui est de moins en moins réalisable.

Mettre fin aux régressions

L'instauration de notre système de retraite a constitué une avancée majeure, permettant aux retraité-es d'améliorer leur

niveau de vie. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre des mesures pour garantir à toutes et tous une pension digne.

Cela passe par le retour sur les précédentes mesures d'allongement de la durée d'assurance et de recul de l'âge d'ouverture des droits, par le rétablissement des droits liés aux enfants, par la suppression de la décote.

Il faut aussi rétablir l'indexation des pensions sur les salaires et généraliser des dispositifs d'aménagement des fins de carrières à l'image de ce que la cessation progressive d'activité (CPA) a pu être.

La situation des polypensionné-es doit aussi être améliorée en permettant à celles et ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraites de bénéficier d'une liquidation dans un seul régime reprenant l'ensemble des droits ouverts dans les autres.

Financer des améliorations, c'est possible!

La question des retraites, parce qu'elle interroge notre rapport au travail, qu'elle a des conséquences sur le niveau de protection que l'on permet à chacun-e de nous après la vie active, parce qu'elle est la traduction concrète, avec les salaires, du partage des richesses produites entre capital et travail... est un choix de société essentiel.

L'allongement de la durée d'assurance et le recul de l'âge d'ouverture des droits ne sont pas les seuls leviers que l'on peut actionner pour garantir le fonctionnement et financer les améliorations du système. Augmenter les salaires et obtenir une égalité salariale entre les femmes et les hommes permettrait d'accroître les cotisations et donc les ressources des caisses de retraite. Baisser le nombre de chômeurs et chômeuses et augmenter le taux d'activité des femmes également. Sans oublier la hausse du taux de cotisations et la suppression des exonérations de cotisations patronales.

Augmenter la part des richesses produites consacrée au financement des retraites est bien une affaire de choix politique. C'est à la fois facilement envisageable et totalement indispensable pour poser les bases d'une société plus égalitaire et féministe. ●

ÉMILIE MOREAU

Durée d'années espérée en retraite pour les individus de 43 à 58 ans, selon les niveaux de vie, sous la législation actuelle

	20 % LES PLUS PAUVRES		20 % LES PLUS RICHES	
	Avant réforme	Après réforme	Avant réforme	Après réforme
HOMMES	15,3	13	22,3	20,4
FEMMES	20,4	18,7	27	24,7

Source : Ulysse Lojkine <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03770357/document> avec les calculs et simulations effectués par France Stratégie.

1) Définition du niveau de vie.

Le niveau de vie d'un ménage est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le revenu disponible comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (dont les pensions de retraite), nets des impôts directs.

Le système d'unités de consommation habituellement utilisé correspond à l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui compte : 1 part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour chacune des autres personnes âgées de 14 ans et plus, 0,3 part pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans.

RETRAITÉ·ES : UN SERVICE INESTIMABLE POUR LA SOCIÉTÉ

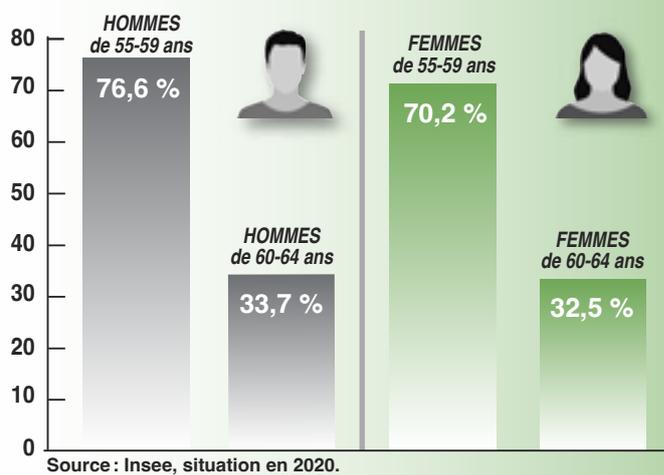
En 1960, il y avait quatre cotisant·es pour un·e retraité·e, il n'y en a plus qu'1,7 en 2020, et ce ratio va aller en diminuant dans les années à venir ⁽¹⁾. Vu comme ça, le ou la retraité·e semble « coûter » à la société, d'où les nombreuses élucubrations sur le financement prétendument impossible des retraites. Or, non seulement il n'y a pas de problème de financement, mais en plus, les retraité·es représentent un « atout » économique et social.

La contribution des retraité·es à notre société est de différentes natures : si l'on pense en premier lieu à la place qu'ils et elles occupent dans la sphère privée, leur rôle s'étend pourtant au-delà, et la retraite constitue donc un « temps » qui compte dans la cohésion sociale.

La sphère familiale, tout d'abord, concentre une grande part des activités des retraité·es : ils et elles constituent la « génération pivot », celle des aidant·es, aussi bien des enfants que des parents. Les contours de la famille ont évolué : monoparentale, recomposée, dans laquelle le travail des parents prend une place très importante, parfois avec des conditions de travail (amplitude horaire) très dégradées... Ces nouvelles formes impliquent davantage les grands-parents, présents régulièrement dans l'organisation de la semaine ou seulement pendant les vacances. C'est une contribution affective, mais aussi économique : le Conseil d'analyses économiques estime à 30 milliards d'euros par an le coût évité pour la collectivité. Il s'agit des transferts de dépenses pour les descendant·es, comme pour les ascendant·es : les retraité·es sont nombreuses à accompagner leurs parents en perte d'autonomie, 45 % de celles et ceux qui le font y consacrent plus de 5 heures par semaine. Selon les prévisions de l'Insee de 2016, il faut s'attendre à une explosion du grand âge : le nombre de plus de 85 ans va être multiplié par quatre d'ici 2060, ce qui va générer autant de besoins en termes d'aides à apporter. La disponibilité des retraité·es est donc bienvenue, voire essentielle, pour assurer ce rôle pivot auprès des petits-enfants comme des aîné·es.

Il fut un temps où les retraité·es possédaient un pouvoir d'achat important : aujourd'hui, il faut compter avec une part de plus en plus importante de retraité·es pauvres, pour les autres, c'est de toute façon la fin d'un âge d'or. Le Conseil d'analyses économiques l'avait annoncé en 2006, le COR l'a confirmé en 2020 : la baisse des pensions, la hausse des contributions (CSG...), l'absence de revalorisation ne permettent pas de maintenir un même niveau de vie. Néanmoins, d'autres

TAUX D'EMPLOI EN FIN DE CARRIÈRE



sources de « gains » en termes économiques se font jour, des centaines de milliers d'emplois sont en jeu : il s'agit de produire des biens de consommation pour les personnes âgées spécifiquement. L'économie du vieillissement, ou *Silver économie*, sera un moteur de la croissance (de 150 à 300 milliards d'euros) et pourrait générer des milliers d'emplois avec le vieillissement de la population.

Les retraité·es, essentiel·les pour « faire société »

Essentiel·les dans la sphère familiale, les retraité·es prennent aussi souvent leur part dans la vie de la cité : ils et elles sont élu·es dans les municipalités ou donnent de leur temps de citoyen·nes et s'engagent auprès des collectivités locales. Ils et elles sont aussi essentiel·les dans l'organisation et le bon fonctionnement de la société : ce sont des piliers du domaine associatif, bénévoles au quotidien, ou en postes de responsabilités (48 % des président·es d'association sont des retraité·es). Ils et elles permettent aux associations (plus d'un million en France) de fonctionner, très souvent en appui des services publics qui sont parfois défaillants. C'est donc une solidarité concrète qui se déploie à travers ce bénévolat, et cela participe du projet de société que l'on défend.

Un projet de société que l'on pourrait aussi décliner de façon un peu décalée, en posant les questions sur un plan philosophique : en quoi ce « temps libéré » participe-t-il au progrès de la société ? Ne peut-on ériger en valeur le droit à la paresse, la liberté de ne rien faire ? Le droit de revendiquer son juste dû, le salaire différé, et le droit au repos ? Vanter les valeurs intergénérationnelles du système de retraites, céder la place à la jeunesse ? Célébrer la fin du travail, la vie après le travail ? Un temps retrouvé pour transmettre une mémoire familiale, un patrimoine ? Pour faire autre chose et ne rien faire ? En tout cas, pour une société de progrès. ●

VÉRONIQUE PONVERT

(1) Drees, « Les retraités et les retraites », édition 2021.

École du futur, un financem

Promesse électorale du candidat Macron, la généralisation de l'expérimentation marseillaise (cf ci-contre) constitue la pierre angulaire de la poursuite de la libéralisation du système scolaire. Les débuts du déploiement de « l'école du futur » permettent d'appréhender les transformations néfastes à venir.

A en croire la communication présidentielle et ministérielle, le fait majeur de « l'école du futur » est le soutien financier apporté « aux initiatives des équipes éducatives » car elles « sont les plus à même d'identifier ce qui peut permettre à leurs élèves de progresser ». Il se matérialise par un fonds d'innovation pédagogique d'un montant de 500 millions d'euros sur cinq ans. 150 millions d'euros sont inscrits au projet de loi de finances 2023.

Si cette somme était répartie sur l'ensemble des écoles et des établissements, elle se traduirait par une augmentation pour chaque classe de 223 euros par an, soit à peu près 10 euros par élève. Et, pour mesurer l'ampleur de l'effort, rappelons que si la France avait maintenu la part de son PIB qu'elle consacrait à l'Éducation en 1996, l'investissement serait plus élevé de 25 milliards d'euros. Près de 200 fois plus.

L'illusion de la hauteur de la somme cache en fait une réorganisation de l'attribution des moyens aux écoles et l'augmentation des contraintes sur les métiers de l'éducation.

Entre territorialisation et contrôle hiérarchique

Le fonds d'innovation pédagogique va en effet à l'encontre de deux principes: l'égalité de traitement sur tout le territoire des usagères et usagers des services publics, et le renforcement de l'action publique dans les territoires où se concentrent inégalités et ségrégation sociales.

Seuls seront concernés les écoles et établissements inscrits « pleinement dans la démarche du Conseil national de la refondation » et élaborant un projet en association avec les collectivités territoriales, les parents et plus largement la société civile au travers de « concertations permettant d'établir des constats partagés ».

Et seuls seront financés les projets retenus par un jury académique, selon des critères qui restent peu objectivés et donc largement tributaires de la vulgate pédagogique ministérielle, visant à identifier l'adéquation du projet au territoire.

L'absence de prise en compte des caractéristiques sociales des écoles et établissements dans l'attribution de moyens supplémentaires est un signe parmi d'autres d'une désociologisation de la question scolaire. D'autres critères que ceux qui relèvent de la démocratisation de la réussite scolaire peuvent ainsi présider à



PHOTO: THORCAJUELO / POOL / AIP

des politiques éducatives désinstituéées autant que territorialisées. On assiste ainsi à une ingérence des élus et acteurs locaux dans des domaines, qui parce que pédagogiques, relèvent de l'expertise professionnelle des métiers de l'éducation. Et à une attribution des moyens assujettie à la décision de jurys pouvant faire de critères peu pertinents (référence aux fondamentaux et aux pratiques pédagogiques prônés par le ministère, ou injonction à une innovation aux contours flous) l'instrument de mesure des pratiques enseignantes. Cette perte du métier et de l'ambition de lutter contre les inégalités scolaires vaut-elle 500 millions d'euros? ●

ADRIEN MARTINEZ

QUESTIONS À SÉB

Marseille: la

✓ **École émancipée: Peux-tu définir en quelques mots l'expérimentation marseillaise et la critique syndicale qui en est faite?**

L'expérimentation marseillaise est une sélection d'écoles (59 aujourd'hui) à qui on promet des moyens pour mettre en œuvre un projet pédagogique. En contrepartie, l'affectation des enseignant-es dans ces écoles ne se fera plus par le mouvement ordinaire des personnels mais par un recrutement par une commission composée de deux IEN, la direction d'école et un-e enseignant-e de l'école.

Ce projet crée de l'inégalité et met inutilement en concurrence les écoles et les collègues. Il sélectionne, puisque comme l'Inspecteur d'Académie nous l'a confirmé en audience, il n'est pas question que toutes les écoles aient accès à ces moyens. Il met en concurrence les collègues dans l'accès à ces écoles.

Ce qui est inacceptable pour nous, c'est d'imaginer que les enseignant-es aient à passer un entretien d'embauche pour chaque mutation et autant d'entretiens que d'écoles souhaitées. C'est aussi la place qu'on donne à la direction dans le processus d'affectation des collègues dans les écoles, dans le droit fil de la loi Rilhac. C'est enfin l'instauration d'une totale opacité sur la manière dont sont recruté-es les enseignant-es dans ces entretiens et la fin de règles transparentes et communes à tout-es.

Cette expérimentation contractualise l'accès aux moyens: ceux-ci ne sont plus attribués par principe à tout-es au regard des besoins des élèves (par exemple, en éducation prioritaire où « on donne plus à ceux qui ont le moins ») mais limités par une enveloppe qui sélectionne les destinataires. Les moyens ne sont plus de droit.

Tous ces éléments donnent corps à une modification structurelle de l'École.

ent sous conditions

ASTIEN FOURNIER, MILITANT DU SNUIPP-FSU ET DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE SUR MARSEILLE.

concrétisation de l'école selon Macron



PHOTO: D. R.

✓ ÉÉ: Comment s'est mise en place l'expérimentation ?

SF: Nous l'avons découverte, comme tout le monde, en septembre 2021 lors de la venue d'E. Macron à Marseille. C'est une contrepartie imposée au financement par l'État de la rénovation des écoles de Marseille. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est à une des villes les plus pauvres de France qu'on impose contre monnaie trébuchante les dérégulations néolibérales les plus salées.

Dans un premier temps, l'expérimentation était proposée à tous et toutes. Mais cette proposition a reçu comme réponse, sous l'impulsion du SNUipp des quartiers nord, un appel à boycott de 40 écoles bientôt rejointes par de nombreuses autres. Plus d'une centaine d'écoles, pour l'essentiel en Éducation prioritaire, ont refusé d'intégrer l'expérimentation. En réponse, l'administration a sélectionné elle-même, à bas bruit, les écoles en rupture totale avec le principe puisque ces moyens n'ont finalement été proposés qu'à quelques-unes. Par ailleurs, un certain nombre d'écoles ont été enrôlées sans réel consentement. Parfois, un simple accord directeur-IEN, un projet écrit en circonscription, sans concertation avec l'équipe pédagogique, a suffi.

Si je fais ce détour par ces conditions d'enrôlement, c'est parce qu'il y a fort à parier que de telles méthodes seront

employées dans le projet « L'École du futur », qu'elles sont inacceptables et plus difficiles à combattre.

Dans le même temps, la bataille syndicale que nous avons menée a sérieusement mis en échec le ministère car cela l'a contraint à recruter des écoles hors Éducation prioritaire. Dès lors, quelle justification reste-t-il à cette expérimentation si ce n'est la dérégulation libérale elle-même ?

✓ ÉÉ: Et concrètement aujourd'hui: quelle réalité dans les écoles de cette expérimentation ?

SF: Comme préalable, je souhaite dire clairement que la critique que nous formulons concerne le cadre du dispositif, pas le travail pédagogique des équipes que nous respectons comme celui des 420 autres équipes pédagogiques de la ville. Bon nombre d'écoles ont été enrôlées sur la base de projets déjà existants ou en construction. L'intégration à l'expérimentation a été un effet d'opportunité de financement. Pour les autres, il n'y avait souvent pas de projet bien défini. Un certain nombre d'entre elles ont monté des projets « classe flexible » certaines sans savoir précisément de quoi il s'agissait.

Concrètement, la mise en œuvre est compliquée. Les équipes décrivent une difficulté d'accès aux moyens matériels. Une école des quartiers populaires n'a pu, comme elle le souhaitait, ouvrir la bibliothèque de l'école aux parents d'élèves



après la classe dans le cadre de l'expérimentation. Une autre n'a pu se doter d'une orthophoniste, d'une assistante sociale et d'une infirmière à temps plein. Pour l'essentiel, l'expérimentation se résume donc à du financement ordinaire de projet. Le découragement a conduit certaines écoles à demander à en sortir.

La possibilité pour la direction d'école de partager une prime divise les équipes. Ces primes agacent d'ailleurs pas mal les collègues hors expérimentation qui produisent quotidiennement le même travail mais sans prime. Autre agacement: un quart temps a été attribué à chaque école de l'expérimentation. Mais ces moyens attribués ont été prélevés sur les moyens de remplacement de l'ensemble des écoles de Marseille!

Et puis, il y a la question du recrutement. Plusieurs candidat-es à ces postes se sont plaint-es que les collègues retenu-es étaient déjà choisi-es avant entretien (car ayant déjà travaillé dans l'école par exemple...). Celles et ceux qui les ont passés sans succès ne renouvelleront sûrement pas cette expérience fastidieuse! Par ailleurs, les enseignant-es ayant quitté ces écoles par le mouvement ont été remplacé-es par des collègues nommé-es à titre provisoire pour un an seulement, produisant ainsi une instabilité de l'équipe pédagogique.

Bref, Emmanuel Macron prétendait combattre la reproduction scolaire des inégalités sociales. On a du mal à voir en quoi ce dispositif ouvert pour partie à des populations favorisées résout en quoi que ce soit les inégalités scolaires. Pire, il les accroît en concentrant les moyens sur quelques écoles.

Et la question posée par le SNUipp-FSU reste entière: quel projet pour les 420 autres écoles de Marseille? Quelle politique pour la réussite tous les élèves? ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ADRIEN MARTINEZ

L'urgence syndicale à intervenir

Après un été caniculaire et au moment où le pouvoir fait porter sur la population l'ensemble des économies énergétiques à réaliser, utilisant même la transition écologique comme argument pour sa réforme des retraites, le mouvement syndical doit s'emparer de cette question dans son entièreté au plus vite.

Le syndicalisme a rencontré des difficultés à appréhender le champ revendicatif sociétal. Organisation de masse assignée à la double besogne, dont l'amélioration des conditions matérielles immédiates du salariat, les questions de société représentent pour les organisations syndicales une sphère compliquée à traduire dans leur champ d'action directe. Il en a été ainsi du féminisme où, pendant tout un temps, le terrain revendicatif de l'égalité professionnelle était le seul exploré. Champ nécessaire sans aucun doute possible, mais insuffisant pour appréhender la question du patriarcat dans son ensemble, y compris dans son impact « au travail ». Pourtant, les choses avancent et désormais, la question de l'égalité entre femmes et hommes n'est plus évoquée sous le seul aspect du salaire et des promotions mais prise en compte, même si des progrès restent à faire, dans l'ensemble de ses aspects systémiques, violences et discriminations diverses en premier lieu.

La crise écologique que nous traversons est d'ordre systémique. Elle pose ni plus ni moins, à plus ou moins brève échéance, la disparition, dans d'immenses territoires, de l'accès à la nourriture, à l'eau... Se profilent ainsi un « état de guerre » lié à l'accaparement des ressources et, au pire, l'extinction de la vie. L'enjeu est donc syndical plus importante d'une « question écologique » qu'il faut définir.

Une évidence ?

Vouloir saisir la question écologique dans le champ syndical revient en premier lieu, au-delà de luttes symboliques, à faire coexister et converger des réflexions et des revendications sur l'espace productif et ses conséquences à deux échelles : l'une en son sein et au niveau du salariat, l'autre à l'extérieur et qui prend en compte les intérêts des populations.

Or, cette césure interne/externe existe et a provoqué des séparations profondes. Un exemple emblématique étudié par de nombreux-euses chercheuses et chercheurs est celui de la médecine ⁽¹⁾. En séparant l'ouvrier dans l'usine et l'environnement



PHOTO: EIRE, L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Au sud de Toulouse, où a été lancée la première structure, ces jeunes se retrouvent en pleine campagne, dans une école écolo à ciel ouvert de deux hectares de terrain avec 3.000 mètres carrés de bâti. (Ecole européenne de la transition écologique).

extérieur avec sa population, deux corpus juridiques distincts sont mis à jour : l'un régleme le rapport à l'extérieur (notamment les risques), l'autre est du ressort du Code du travail. Cette distinction initiale a

Se profilent ainsi un état de « guerre » lié à l'accaparement des ressources et, au pire, l'extinction de la vie.

par ailleurs, au vu de l'essor des modes de production écocides du capitalisme, amené à des quasi ruptures. Ainsi défendre des modes de production que l'on sait néfastes peut être en totale contradiction avec les questions d'emploi. De la fermeture des mines de charbon à la question nucléaire, en passant par la question de la métallurgie, des transports, des usines chimiques dangereuses, chaque approche

sur les risques ou le coût écologique de la production industrielle se heurte au devenir des emplois salariés. Ce hiatus, qui peut paraître indépassable, a même amené des sociologues à penser une opposition structurelle entre question écologique et organisations syndicales, ces dernières étant bâties sur un modèle productiviste. ⁽²⁾

Ce cloisonnement influe très fortement sur les formes de mobilisation, et notamment sur les possibilités de commun entre travailleur-euses et citoyen-nés, exposé-es pourtant aux mêmes nuisances issues de l'espace productif.

Et du côté de l'enseignement ?

En France, comme presque partout dans le monde, c'est autour de « l'éducation au développement durable » que la question écologique est posée dans les programmes depuis une circulaire de 2004.

1) Bécot, Ghis Malfilatre, Marchand « Santé au travail et santé environnementale », introduction au dossier spécial dans la revue *Sociétés contemporaines* n° 121 p. 7.

2) *Syndicalisme et santé au travail*, Goussard et Tiffon, 2017, édition du Croquant.

Cette notion de développement durable est définie depuis la conférence de Rio en 1992 comme le « droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».⁽³⁾

Proposé comme enseignement transversal, avec une place particulière dans l'éducation morale et civique, cet enseignement doit notamment s'appuyer sur des « modalités variées », comme les sorties scolaires et être intégré dans les apprentissages scientifiques.

Mais les savoirs mis en jeu à l'école sont un objet de combat qui oppose des intérêts profondément divergents entre les classes dominantes et les partisan-es de l'émancipation collective. L'entrée individuelle autour de ce sujet, la non remise en cause de la croissance et du profit considérés comme objectifs indépassables, le dogme des « fondamentaux » – savoirs utilitaristes à la sauce *Blanquérienne* – sont des obstacles à l'éveil d'une conscience écologique qui pourrait participer de l'évolution sociale et sociétale.

Il faut garder en tête que derrière cet âpre conflit autour des savoirs à acquérir, ce sont en réalité des modèles de société radicalement divergents qui s'opposent.

Les possibles existent

Historiquement, des luttes autour d'une « écologie ouvrière » ont existé, y compris dans des contextes politiques où leur expression était très complexe.⁽⁴⁾ Par ailleurs, des approches économiques hétérodoxes, notamment celle de William Kapp, mettent en perspective, dès 1950, l'idée de traiter le travail et les espaces productifs à l'aune de coûts sociaux. Il développe la notion « d'externalités négatives », autrement dit l'idée que la souf-



rance humaine et la dégradation de l'environnement seraient le prix à payer pour la croissance économique: ce qu'il refuse en tant que dogme et qu'il invite donc à combattre. C'est la naissance de l'économie écologique qui se verra renforcée par les apports des études éco-marxistes⁽⁵⁾, Engels et Marx ayant d'ailleurs été, au travers de la révolution industrielle anglaise, parmi les premiers observateurs du lien entre la détérioration des conditions de travail et celle du cadre de vie comme un aspect crucial du capitalisme.

Dans leur introduction au dossier spécial de la revue *Sociétés contemporaines* consacrée à l'écologie, les chercheurs-euses Renaud Bécot, Marie Ghis Malfilatre, Anne Marchand constatent une inscription ancienne dans les luttes sociales (avec l'exemple du syndicat de l'automobile américain). Les nombreux travaux scientifiques anglo-saxons, proposent aussi de penser la notion de justice environnementale comme intersection possible entre le monde salarié et la population. C'est de cette notion de justice que doivent émerger des revendications unifiantes traitant de la globalité des problématiques (maintien des revenus pour les salarié-es, santé au travail, pollution, risques...) pour « surmonter le cloisonnement existant entre la santé au travail d'une part et

la santé environnementale d'autre part pour rendre visibles des convergences d'intérêts autrement ignorées »⁽⁶⁾.

Vers un corpus revendicatif, unitaire, émancipateur

La notion de justice environnementale permet, de fait, une élaboration revendicative qui articule santé au travail et protection de l'environnement à travers la création de nouveaux droits, comme autour de revendications plus générales.

Ainsi, par exemple, la question d'une température maximale de travail, dispositif qui existe en Allemagne, permettrait la protection de la santé au travail tout en obligeant à la rénovation du bâti, pour des raisons évidentes de maintien d'activité dans les entreprises ou dans les services publics. Ce qui mécaniquement permettrait une réduction notable des consommations énergétiques.

Plus largement, c'est aussi s'offrir la possibilité de réaffirmer l'importance des services publics comme vecteurs de justice et donc de justice climatique. Penser la question de la gestion des ressources ou le développement des modes de transport écologiques gratuits et accessibles sur tout le territoire, c'est bien permettre la protection des communs, mais aussi offrir des perspectives de reconversion, dans le cadre de formation et d'un maintien des salaires, pour les salarié-es des industries polluantes dont il faudra bien se défaire.

Enfin, l'urgence climatique est aussi une urgence scolaire. L'élaboration d'une nouvelle culture commune doit se penser comme la contribution de l'école à la transformation écologique.

S'atteler au plus vite, au sein de l'Alliance sociale et écologique-PJC (*Plus jamais ça*), à une base commune de 5, 7 ou 10 revendications précises, loin des vœux pieux de nos dirigeant-es, et en faire un enjeu de mobilisation, y compris par des luttes sectorielles, voilà l'impératif de la période: la planète n'attendra pas. ●

ANTOINE CHAUVEL

3) Déclaration de Rio:

<https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

4) Broto, Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous Franco, Revue écologie & politique n° 50

5) Quelques références ici: <http://revueperiode.net/guide-de-lecture-le-marxisme-ecologique/>

6) Bécot, Ghis Malfilatre, Marchand « Santé au travail et santé environnementale »,



PHOTO: YOMMATER

Séisme politique en Italie : épico

Pour la première fois depuis 1945, un pays d'Europe s'est doté d'un gouvernement à dominante fasciste. Avec un programme clairement libéral mais également nationaliste et protectionniste, il s'est développé sur les reniements de la gauche italienne. Des mobilisations des organisations féministes et syndicales commencent à émerger.

Depuis le 23 octobre, l'Italie a un nouveau gouvernement présidé par Georgia Meloni, qui dirige le parti néofasciste *Fratelli d'Italia* dont le logo, cent ans après la Marche sur Rome, reste la flamme tricolore mussolinienne. « *Nous ferons tout pour donner aux Italiens une nation meilleure* », a-t-elle déclaré ; « Dieu, patrie, famille » et... patronat : voilà l'essentiel. Elle a pourtant été félicitée par Biden, par les dirigeant-es de l'UE et scandalement adoubee par Macron.

Son gouvernement se compose de 24 ministres, dont 6 femmes. Beaucoup appartiennent à l'un des trois partis de la coalition de centre droit qui a gagné les élections du 25 septembre : *Fratelli d'Italia* (9 ministres plus Meloni), la *Ligue*, néofasciste elle aussi, dirigée par Mario Salvini (5 ministres), et *Forza Italia*, de Berlusconi (5 ministres). Mario Salvini est à la fois ministre et vice-président du Conseil. L'autre vice-président est Antonio Tajani de *Forza Italia*, qui a été président du Parlement européen, ce qui rassure l'UE. Le ministre de l'Économie, Giorgetti, de la *Ligue*, est l'homme de confiance des patrons du Nord. La nomination d'Eugenia Roccella, opposée à la loi sur l'interruption de grossesse, au ministère de la Famille et de la natalité, est une déclaration de guerre aux droits des femmes.

« *Nous gouvernerons pour tous les Italiens* », avait déclaré Giorgia Meloni en tant que « femme, italienne et chrétienne ». Elle a fait campagne sur la fierté nationale retrouvée, les valeurs familiales et l'« anti-antifascisme ».

Ce gouvernement a des relents nationalistes, xénophobes, anti-immigration, anti-IVG, homophobes, intégristes et mafieux.

Retour sur les résultats

La coalition au pouvoir dispose de la majorité absolue : 43,8 % des voix, 237 député-es sur 400 et 115 sénateur-trices sur 200. *Fratelli d'Italia* a obtenu 26 % des voix, soit 119 député-es et 65 sénateur-trices ; la *Ligue* et *Forza Italia* sont en baisse.

La coalition de centre gauche se maintient avec 26,12 % des voix (dont 19 % pour le Parti démocrate), soit 85 député-es. La liste des *Verts* et de la *Gauche italienne* a obtenu 3,5 %, la liste *Union populaire de la gauche radicale* (*Rifondazione, Potere al Popolo, ManifestA*) 1,4 %.

Le taux d'abstention est de 36 %, soit 9 points de plus qu'en 2018, et touche surtout les couches populaires.

Dégagisme et reniements

Meloni a dédramatisé son image et capté les peurs et les colères de millions d'Italien-nes face à la flambée des prix, au chômage, aux menaces de récession ou à l'incurie des services publics. Elle a bénéficié du

« dédagisme » suscité par une crise politique chronique : 65 gouvernements en 74 ans.

Les reniements de la gauche, son orientation néolibérale et ses alliances sans principes expliquent sa défaite. Le Parti démocrate prépare son congrès dans une confusion totale. Les révolutionnaires sont trop faibles pour être une alternative. La CGIL⁽¹⁾ est attentiste : « *nous présenterons nos propositions au gouvernement et nous le jugerons sur ce qu'il retiendra.* »

Le programme de la coalition gouvernementale est libéral mais nationaliste, souverainiste : libéral à l'intérieur, protectionniste à l'extérieur. Variante du « libéralisme autoritaire », il propose de renforcer l'exécutif : le président de la République sera élu, comme en France, au suffrage universel. Ce programme prône la « défense de la patrie », le respect des « racines historiques et culturelles classiques et judéo-chrétiennes de l'Europe et de son identité » et l'arrêt de l'immigration,

Meloni affirme que « dix ans de gouvernements de gauche ont rendu la vie impossible aux entrepreneurs » (!). Elle promet des baisses d'impôts, rejette un impôt sur la

Rome, Italie. 16 octobre 2021.



PHOTO : FIORANI FABIO

entre néofasciste

fortune, tout cela dans la droite ligne des politiques néolibérales, au service de la bourgeoisie et du patronat.

Les premières mesures gouvernementales sont édifiantes :

✗ le refus d'une loi sur le salaire minimum au profit de négociations d'entreprises, de réductions d'impôts et d'aides à l'embauche.

✗ La suppression du « revenu de citoyen-neté » (comparable au RSA) pour toutes celles et ceux qui peuvent travailler.

✗ La fin de l'obligation de porter un masque pour les soignant-es et la réintégration des No vax.

✗ L'interdiction des *rave parties*, qui peut être un début de remise en cause du droit de manifester.

Pas d'« Italexit »

L'idée d'un « Italexit » a beaucoup reculé dans l'opinion. L'Italie a du poids dans l'UE et elle a bénéficié des arbitrages sur le plan de relance européen: 200 milliards d'euros d'aides. Elle en attend encore les deux tiers, ce qui rend peu probable, à court terme, un affrontement direct avec Bruxelles. Giorgia Meloni, longtemps eurosceptique, souhaite réformer l'Union européenne de l'intérieur en bloquant certaines réformes.

Meloni est allée dès le 3 novembre à Bruxelles pour de premiers échanges avec les dirigeant-es de l'UE. Il faut noter qu'elle n'affiche pas de divergences sur le soutien à l'Ukraine comme sur l'appartenance à l'Otan. Et c'est sous la pression de l'UE que, le 4 novembre, le bateau de l'ONG allemande SOS Humanity a pu enfin accoster en Sicile, avec à son bord 194 migrant-es secouru-es.

Solidarités nauséabondes

C'est la première fois depuis 1945 qu'un parti néofasciste arrive au pouvoir en Europe. Les Démocrates de Suède, issu-es de la mouvance néonazie, soutiennent le bloc conservateur au pouvoir, mais ne sont pas au gouvernement.

Zemmour considère que c'est sa ligne d'union de l'extrême droite et de la droite qui a gagné. Le RN a félicité Salvini. Alors que la présidente de la Commission européenne avait rappelé que l'UE avait les moyens de sanctionner les États membres portant atteinte à l'État de droit et à ses valeurs communes, Jordan Bardella, président du RN, a déclaré : « Les Italiens ont offert



Rome, Italie. 16 octobre 2021, manifestation « contre tous les fascismes » organisée par les syndicats, en réponse à l'agression contre la CGIL.

une leçon d'humilité à l'Union européenne qui, par la voix de Mme von der Leyen, prétendait leur dicter leur vote. »

Bête noire de Bruxelles, le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a congratulé Giorgia Meloni ; tous deux veulent une Europe la moins supranationale possible. Son homologue polonais, Mateusz Morawiecki – dont le Parti Droit et Justice est proche de *Fratelli d'Italia* – l'a lui aussi félicitée. Le leader du parti espagnol d'extrême droite Vox, Santiago Abascal, a déclaré qu'elle « a montré la voie vers une Europe orgueilleuse et libre de nations souveraines ». Meloni a participé en visio (avec Trump et Orbán – Morawiecki, lui, était présent) à un meeting de Vox, à Madrid, le 9 octobre où elle a revendiqué une Europe des patriotes.

Fascistes sans fascisme

L'Italie est sous contrôle mais elle n'est pas devenue un pays fasciste. Une fachosphère est à l'œuvre mais, sans des affrontements de classe décisifs, dans un contexte différent de celui d'il y a cent ans, l'installation d'un régime fasciste ne reste qu'une menace.

Faisons un rappel historique sur ce qu'est le fascisme : « Le fascisme détruit et supprime l'ensemble des organisations ouvrières. Il utilise à cette fin la frustration, le désespoir des classes moyennes appauvries et de couches déclassées d'autres classes sociales [...] Le fascisme, c'est la transformation de cette masse jadis politiquement et socialement plutôt impuis-

sante en force de frappe déchaînée contre le mouvement ouvrier », disait Ernest Mandel².

De son côté, Gramsci évoquait le Peuple des singes du Livre de La jungle : « la petite-bourgeoisie singe donc la classe ouvrière : elle descend dans la rue », « La classe possédante croit mieux se défendre des assauts de la classe révolutionnaire en abandonnant ses institutions d'État aux caprices hystérique du « peuple des singes », de la petite-bourgeoisie »³

Exemple non prémonitoire, espérons-le : le samedi 9 octobre 2021, à Rome, sous la direction de *Forza Nuova*, organisation néofasciste, quelques centaines de personnes ont attaqué le siège national de la CGIL.

Un début de riposte

Le 28 septembre ont eu lieu d'importantes manifestations de femmes en défense du droit à l'avortement.

Le samedi 9 octobre, la CGIL a organisé, à Rome, une grande manifestation antifasciste, un an après l'attaque de son siège national.

Le collectif de lutte de l'usine GKN de Florence (groupe Stellantis) a appelé, le 22 octobre, à Bologne, à une manifestation de convergence des luttes. Le 27 octobre, il a occupé l'entrée du siège du patronat à Florence. Les syndicats de base ont lancé un appel à une journée de grève générale pour le 2 décembre. ●

BERNARD CHAMAYOU

1) L'équivalent de la CGT.

2) Ernest Mandel, extraits de *Qu'est-ce que le fascisme et comment l'arrêter*, Archives Internet.

3) Sans signature, *l'Ordine Nuovo*, 2 janvier 1921.

Quel avenir pour le Brésil ?

Un vrai soulagement: Bolsonaro n'est pas réélu ! Il s'en est fallu de très peu. Alors qu'il y a six mois encore, la majorité des médias, sur la foi des sondages, se demandaient si Lula passerait au premier tour, l'élection présidentielle au Brésil s'est jouée au second tour, à 2 millions de voix près dans ce pays de 214 millions d'habitants: 50,90 % des votant·es contre 49,10 %.

Il aura fallu 42 heures pour que Bolsonaro battu reconnaisse l'élection de son rival, tout en maintenant l'incertitude: alors que ses partisan·es les plus excité·es manifestaient auprès de nombreuses casernes dans le pays pour exiger une intervention militaire contre une « élection volée », c'est à peine si le vaincu leur a demandé de ne pas entraver illégalement la circulation, tout en qualifiant ces manifestations de « légitimes ». Il apparaîtrait probable que si Bolsonaro s'y est résolu, c'est qu'une partie de ses soutiens ont très vite renoncé à la stratégie de la tension qui leur avait réussi jusqu'ici. Ainsi, dans la soirée de l'élection, la victoire de Lula avait-elle été reconnue par Moro, ce juge « apolitique » qui avait dirigé naguère, de manière très partisane, l'accusation de corruption contre Lula avant de devenir ministre de Bolsonaro. Elle avait été reconnue de même par son vice-président, le général Mourão. Le silence de Trump, qui lui-même avait désigné Bolsonaro comme « le Trump sud-américain », montre que dans les sphères internationales personne n'a voulu courir le risque d'une déstabilisation brutale de ce grand pays. En sens inverse, c'est très rapidement que les dirigeant·es de toutes les grandes puissances ont salué la victoire de Lula, confortant le discours de celui-ci sur « le retour sur la scène internationale du Brésil, abaissé par Bolsonaro ».

Qui a gagné? Pas la gauche

À ce stade, la seule certitude, c'est que le pire a été évité, de manière très paradoxale. On peut presque poser la question: Lula sera-t-il en position de pouvoir ou de premier contre-pouvoir? En effet, les observateur·trices les plus pertinent·es l'ont souligné: dans ce pays fédéral, où

l'État central n'exerce qu'une partie du pouvoir exécutif, son parti n'a que 4 gouverneurs sur les 27 États. Comme ses allié·es de centre-gauche, iels sont surtout élu·es dans le Nord-Est, le Sud plus riche ayant élu des gouverneurs de droite. Le stratège État de São Paulo voit un bolsonariste succéder à un ancien bolsonariste qui avait rompu avec l'ex-président, entre autres sur la question de la gestion de la pandémie.

En outre, le nouveau président n'a aucune majorité au Congrès (Chambre des députés fédéraux et Sénat). Le PL (droite) devient pour la première fois de son histoire le plus important au Congrès, et



la plupart des gouverneurs des États sont à droite, dans ses versions les plus dures. Au-delà d'une proclamation traditionnelle, le discours de victoire de Lula, sur le thème « je ne gouvernerai pas pour ceux qui m'ont élu, mais pour tous les Brésiliens », risque d'être le pur reflet d'une situation où la moindre mesure sera l'enjeu de négociations encore plus obscures que celles auxquelles la démocratie brésilienne nous a habitué·es. Il y a une longue tradition de transactions très peu claires: je vote ta loi sur l'école en échange d'une subvention pour construire un pont dans ma ville, etc.



PHOTO: GETTY IMAGES / EVARISTO SA

Des partisan·es de Lula, à Brasilia, le 16 septembre 2022.

En effet, le Parlement n'est presque jamais structuré selon des lignes de clivage programmatiques appuyées sur des forces sociales et politiques identifiables, mais bien plutôt sur des regroupements locaux, régionaux, voire familiaux de notables qui changent d'étiquette politique de nombreuses fois au cours de leur carrière. Le PL est le 9^e parti auquel a adhéré Bolsonaro depuis qu'il a été élu député, cette fois-ci juste au début de sa campagne électorale! L'émiettement et l'inconsistance du champ politique font que les grands lobbys sont mieux organisés et plus puissants que les partis parlementaires: ce sont les *bancadas* (intergroupes). Celle *do Boi*, le bœuf: des députés mandatés et financés par l'agrobusiness, champion du monde des pesticides, des engrais chimiques et de la déforestation. Celle *da Bíblia*, la Bible: étendant toujours plus l'influence et les privilèges des églises évangéliques les plus réactionnaires. Celle *da Bala*: défendant la liberté de s'armer et une conception de l'ordre qui se résume à « tuer ». Dans un tel système, la corruption ne peut être que structurelle, et la défiance est grande dans la société en général.

L'immense popularité que le PT avait lorsqu'il a conquis une partie du pouvoir au début du XXI^e siècle s'est en bonne partie effritée, du fait d'avoir participé de plus en plus à ce fonctionnement institutionnel. En revanche, la nostalgie des « années Lula » et la popularité du personnage restent le bien commun d'une bonne partie des classes populaires. La classe politique dans son ensemble est largement discréditée. Tout au long de la campagne les sondages d'opinion, s'ils ont sous-estimé le vote Bolsonaro, ont indiqué une tendance constante: la motivation



PHOTO: D. R.

n° 1 des électeurs de chaque camp était un vote « contre », et polarisant par ailleurs de plus en plus la campagne sur les noms des deux candidats, fort peu sur les programmes.

Quel programme ? Quelles alliances ?

C'est évident de la part de Bolsonaro qui ne pouvait dire clairement « je vais continuer à livrer l'Amazonie aux défrichements sauvages pour produire toujours plus de viande et de soja à exporter ; je vais continuer à vendre le pays aux capitaux internationaux, en particulier des États-Unis et de la Chine ; je vais continuer à diminuer les impôts des riches, etc. » Au lieu de quoi on a eu un slogan « Deus acima de tudo, Brasil acima de todos », (« Dieu au-dessus de tout, le Brésil au-dessus de tous ») et un déferlement encore peu imaginable en Europe de *fake news* les plus délirantes. Quand ses propres ministères publient des statistiques qui le dérangent le chef de l'État dit qu'elles sont fausses, par exemple « non, il n'y a pas plus d'incendie en Amazonie que les années précédentes ». On a accusé le catholique Lula de « vouloir fermer les églises » et quand celui-ci rencontre des représentant-e-s des religions afro-brésiliennes, il « fait un pacte avec le démon » et j'en passe. Et évidemment pour les « milices digitales » qui saturent les réseaux sociaux et sont devenus la source d'information n° 1 au Brésil, la seule corruption existante, c'est celle du PT d'autrefois. Quand la famille proche de Bolsonaro est impliquée aujourd'hui, « ce sont les médias du système qui l'ont inventé ».

Mais qu'a fait la campagne de Lula en face ? Elle a le plus souvent été dans une attitude de riposte, et cela n'est pas seulement dû au retard technique face aux milices digitales. Lula a dénoncé à juste titre le bilan social, sanitaire, culturel,

sécuritaire apocalyptique du sortant, ses campagnes de haine et l'apologie du meurtre. Mais que proposer en dehors de « réconcilier le Brésil », quel programme politique, quels slogans lorsqu'on est à la tête d'une alliance gauche-droite, et que la nostalgie des « années Lula » ne trace pas un cap pour l'avenir proche ?

À l'annonce de la courte victoire de Lula, la Bourse a affiché une nette hausse et le real s'est réévalué face au dollar. Selon les analystes financiers, Lula garantit la stabilité politique et un « gouvernement pour tous » alors que la perpétuelle agressivité, les changements répétés de ministres de Bolsonaro n'inspiraient plus



PHOTOS: D. R.

confiance aux investisseurs. Ces dernières ne s'étaient pas ému-es que le président sortant détruit la plupart des politiques sociales créées par Lula-Dilma, mais se sont inquiété-es des mesures électorales décrétées par Bolsonaro pour le pouvoir d'achat trois mois avant les élections, afin de grignoter l'électorat populaire luliste. Entre les deux tours, Lula a laissé entendre que de hautes fonctions attendaient la candidate Simone Tebet (centre droit, 4 % au premier tour), qui a appelé à voter contre Bolsonaro au second tour. Elle

est connue pour être une représentante de l'agrobusiness, élue dans un État où la déforestation fait des ravages. Et pour gérer la délicate période de transition, entre son élection et sa prise de fonctions en janvier 2023, Lula a désigné son vice-président Geraldo Alckmin, rompu depuis 50 ans aux jeux obscurs de la politique institutionnelle.

Le président de la très réactionnaire Église universelle, Edir Macedo, qui encore en septembre annonçait que la gauche « allait pleurer à chaudes larmes » et célébrait les manifestations civiles et militaires de Bolsonaro, vient de prêcher à ses fidèles de « pardonner à la gauche ». Prélude à un nouveau marchandage ?

Un immense chantier pour les mouvements populaires

Après la crise de 2014, la gestion ultra-libérale et autoritaire de Bolsonaro et le désastre du Covid, des millions de personnes sont de nouveau sur la carte de la « géographie de la faim ». Or l'État ne pourra plus bénéficier du boom mondial durable des matières premières agricoles et minières avec lequel avaient été financées les grandes politiques sociales de l'ère Lula. Une partie des alliés de Lula vient du camp qui avait combattu toutes les mesures progressistes des années 2000-2016. Les incertitudes sont considérables, et la tâche risque d'être rude pour les syndicats et les mouvements sociaux qui veulent la reconquête du terrain perdu et l'accès à de nouveaux droits pour les travailleurs-euses, les minorités politiques et l'environnement. ●

JEAN-JOSÉ MESGUEN,
COMITÉ DIRECTEUR
DE FRANCE-AMÉRIQUE LATINE

INTERVIEW DE EMMANUEL VIRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNJ-CGT

Fin de la redevance: libertés menacées!

Sous prétexte de « redonner du pouvoir d'achat », le gouvernement s'est attaché à supprimer des impôts et autres taxes auxquelles était soumise la population: la contribution audiovisuelle publique (CAP), autrefois « redevance télé », n'existe donc plus. Il faut se demander quel est l'objectif réel de cette réforme.

✓ École émancipée: À quoi servait cette contribution? En termes de financement, par quoi sera-t-elle remplacée?

E. Vire: La contribution à l'audiovisuel public, anciennement redevance audiovisuelle, a été créée en 1933 (d'abord pour les postes de radio puis en 1948 pour les télévisions) afin de financer l'ensemble des médias de service public. Elle assurait, en 2020 et en moyenne, près de 90 % du budget de France Télévisions, Radio France, Arte France, France Médias Monde, TV5 Monde et l'INA. Soit 3,8 milliards d'euros payés par 23 millions de foyers en 2021.

Après la suppression de la redevance cet été, le financement de l'audiovisuel public est assuré jusqu'à fin 2024 par une part prélevée sur la TVA, avant de trouver un système pérenne. Mais quoi? C'est toute la question.

Le gouvernement avait initialement envisagé de la remplacer par une taxe affectée, un pourcentage de TVA, mais ce ne sera finalement pas possible car contraire aux règles européennes. L'audiovisuel public sera donc financé sur le budget de l'État. En période de vache maigre, il pourra être revu à la baisse alors qu'il y a un besoin vital de visibilité. Par exemple, en Angleterre, le budget de la BBC est sanctuarisé pour dix ans! Alors qu'à France Télévisions on ne sait pas ce que sera le plan de charge des fictions en 2024, c'est-à-dire le nombre de tournages de téléfilms notamment. C'est dommageable pour le monde de l'intermittence et pour les producteurs privés qui profitaient aussi de la redevance via les nombreuses coproductions.

Avec le retour de l'inflation les problèmes budgétaires sont déjà là. La PDG de France Télévisions, Delphine Ernotte, vient de le reconnaître en déclarant qu'il manquait 45 millions d'euros pour boucler le budget 2023.

✓ ÉÉ: En quoi la suppression de la CAP met-elle en péril l'indépendance des médias publics?

E. V.: Dans la mesure où le budget de

l'audiovisuel public sera réévalué chaque année par l'État, on peut légitimement craindre un interventionnisme plus marqué du gouvernement dans les choix éditoriaux. On peut aussi redouter une forme d'autocensure au sein des rédactions. Oseront-elles mordre la main qui les nourrit comme elles le font aujourd'hui? Ne craindront-elles pas des reprécipitations de la part de l'État

de susciter le débat citoyen. Pour accomplir ce travail, il faut des moyens en personnels. Si le budget baisse d'année en année, on aura la poursuite de la diminution des effectifs. Depuis plusieurs années, et alors que paradoxalement les audiences sont bonnes, on rogne dans les moyens. Et cela risque de s'accroître. Ceux qui restent devront travailler la tête dans le guidon.

Faute de temps et de moyens, ils bâcleront la vérification des infos, tomberont dans le suivisme avec le risque de relayer de fausses informations. Cela ternira l'image du service public qui jouit aujourd'hui encore d'une réputation sérieuse et fiable, c'est en tout cas ce qui ressort des enquêtes d'opinion.

✓ ÉÉ: Les attaques répétées contre France 3, notamment la suppression des éditions nationales, participent-elles de la même politique, celle de la baisse des dépenses publiques?

E. V.: Difficile à dire... Avant d'être écarté, le directeur de l'Info de France Télévisions, Laurent Guimier, avait déclaré que le projet Tempo,

bâti sur la suppression des éditions nationales de France 3 coûterait plus cher. On verra donc à quoi ressemblera la mouture finale. Après seulement un mois et demi de réflexion, on sait déjà que l'équipe projet n'exclut pas de revoir les ambitions à la baisse. La tranche d'info du midi pourrait ne faire que 26 minutes au lieu de 52 minutes. Si c'est le cas, ce sera une diminution du temps d'information qu'on peut lier à une volonté de faire des économies. On peut aussi penser que le but est de dégager plus de moyens pour France 2 et son 20 heures et surtout de limiter la pluralité de l'info sur le service public. Mais ce que les personnels craignent plus que tout, c'est surtout une baisse de qualité de l'offre d'information. Face à un paysage médiatique contrôlé par les milliardaires, la place et le rôle du service public doivent être renforcés. ●

en cas de traitement à charge sur un sujet sensible?

Depuis l'ORTF, le service public audiovisuel a su trouver son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Avec des avancées et des retours en arrière. La décision soudaine et solitaire du président Macron doit nous alerter car c'est le même qui déclarait en 2017 que l'audiovisuel public était « la honte de la République ». C'est aussi le sens du combat mené, et c'est historique, par l'ensemble des syndicats de l'audiovisuel public pour obtenir une taxe affectée non soumise à des aléas politiques.

✓ ÉÉ: À l'heure de la généralisation de la désinformation, des fake news, des chaînes d'info continue, quelles sont les missions essentielles du SP et sont-elles garanties?

E. V.: Les missions essentielles du service public sont de délivrer des informations vérifiées, de débusquer les fake news,



PHOTO: D. R.

(LA) HORDE: la danse comme espace

Marine Brutti, Jonathan Debrouwer et Arthur Harel – (LA) HORDE – sont aujourd’hui à la tête du Ballet national de Marseille, ce qui est assez exceptionnel pour de si jeunes artistes et qui plus est des artistes qui bouleversent les codes habituels de la danse. (LA) HORDE pense la danse comme creuset où le politique, l’organique et le sensible se mélangent. Le collectif poursuit donc, dans cette enceinte très institutionnelle, ses projets collaboratifs avec des communautés en ligne – ce qu’iels appellent la danse post-internet – et des créations utilisant toutes sortes de médias (vidéo, télévision, écran, internet...), des créations transdisciplinaires, transcommunautaires et transgénérationnelles, à partir de la danse et du corps. Avec des groupes en marge de la culture majoritaire, iels s’intéressent aux formes chorégraphiques de soulèvement populaire, qu’elles soient massives ou isolées, des raves aux danses traditionnelles en passant par le *jumpstyle*. Pour (LA) HORDE, la danse est un langage universel, capable de fédérer, de s’exprimer notamment pour des communautés qui n’ont pas, à proprement parler, de place dans la société. Ainsi pour *To DA Bone* (2017), iels collaborent avec des interprètes du monde entier formés uniquement par des tutoriels en ligne: ces danseurs de *jumpstyle* utilisent internet comme outil d’émancipation, leur permettant d’entrer en contact, d’échanger et de construire une culture commune. Le *jumpstyle* traduit aussi une forme d’émancipation de jeunes garçons homosexuels, cis hétéro-normés qui, en choisissant la danse, opèrent une déviation par rapport aux pratiques physiques masculines classiques. Avec *Marry me in Bassiani* (2019), c’est la rencontre des danses de mariage traditionnelles et des mouvements de *deep-techno* qui animent la capitale géorgienne, T’bilisi. Bassiani est le nom d’un club *underground* géorgien dans lequel la police a effectué une descente en mai 2018. S’en est suivi une rave spontanée devant le Parlement. La danse et la *rave* sont ainsi devenues un instrument de contestation face à un pouvoir conservateur. Avec *Room With A View* (2020), (LA) HORDE, en collaboration avec le musicien Rone – musique électro – nous entraîne dans un monde de violence, de brutalité, d’effondrement: « Nous



PHOTO: DIDIER PHILIPPART

Le collectif de danse (LA) HORDE dirige depuis septembre 2019 le Ballet national de Marseille.

avons imaginé un espace trouble propre à faire apparaître la beauté paradoxale du chaos », expliquent-iels. Mais il s’agit aussi de montrer comment, de cet effondrement, on peut rouvrir le champ des possibles, un champ rétréci par la peur, la haine et la souffrance et comment faire une place aux « utopies politiques qui tentent de réinventer le monde ». La création *We Should Have Never Walked on the Moon* (2022) (nous n’aurions jamais dû marcher sur la lune), titre inspiré d’une formule de Gene Kelly, propose une performance qui allie comédie musicale, sculptures vivantes, installations chorégraphiques performatives..., qui questionne l’influence de la culture hégémonique américaine, les canons de la beauté et les manières de se mouvoir qu’elle produit.

(LA) HORDE explore les portées politiques de la danse, la capacité de faire groupe. Iels s’inspirent de Pina Bausch, « qui expliquait qu’elle n’était pas tellement intéressée par la manière dont les corps se déplaçaient que par ce qui les mouvait, les mettait en mouvement ». ●

SOPHIE ZAFARI

La face cachée de la mer

Un petit garçon se promène avec son papa sur le bord de mer d’une ville plaisante. Ils regardent ensemble la mer et montent dans un petit bateau. Ils se font doubler par un immense porte-conteneurs. « Tu crois qu’ils font la course? Et pour aller où? » demande l’enfant à son père.

La page suivante est déstabilisante. L’eau de la mer est en partie noirâtre, les animaux marins s’empêtrent au milieu de déchets et de matériaux divers, un gros navire est en train de couler. Les pages suivantes sont à l’envers et nous incitent à retourner le livre pour aborder une autre histoire. Celle d’une petite fille qui habite avec son père sur une petite île à la végétation luxuriante et où il y a quelques cabanons de pêcheurs. Les questions qu’elle pose sont



inquiétantes: il est question d’un oiseau trouvé « qui ne va pas bien », de poissons pêchés qu’on ne peut plus manger, tandis que l’eau s’assombrit de plus en plus et que les déchets s’amoncellent. Partis en barque, ils finissent par atteindre une véritable marée noire provoquée par le naufrage du porte-conteneur de l’histoire précédente.

Les vastes images de Yukiko Noritake, autrice-illustratrice japonaise installée depuis quelques années en France, sont lumineuses et d’une grande délicatesse. La narration tout en subtilité se fait en deux sortes de plans-séquences, on lit le livre comme si on était dans un film.

L’histoire toute simple, portée par de minuscules dialogues, tout en interrogations très ouvertes, permet de nombreux questionnements sur la pollution des océans, l’importance du transport maritime, l’asymétrie entre le Nord et le Sud... dès le cycle 2. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Yukiko Noritake, *De l’autre côté de la mer*, Actes Sud Junior.

Frida Kahlo, au-delà des apparences ?

Le palais Galliera présente sous ce titre et jusqu'au 5 mars 2023, des œuvres et objets (vêtements, bijoux, corsets...) de Frida Kahlo, découverts dans une chambre scellée par Diego Riviera au décès de sa femme et ouverte en 2004.

On peut être lassé-e d'une « Frida Kahlo mania » dont le ressort est le commerce des produits dérivés. On peut aussi juger l'exposition mineure par son contenu : très peu d'œuvres originales mais des objets ayant appartenu à l'artiste. De plus, la fin de l'exposition promet des créations de haute couture qui, en prétendant s'en inspirer, trahissent plutôt son œuvre !

Cette exposition vaut pourtant le détour en attendant une rétrospective en France. En effet son parcours artistique, de sa genèse à ses productions ultimes, est remarquablement bien présenté par divers documents (lettres, photos ...) des reproductions et quelques œuvres originales.

À partir de son terrible accident, à 18 ans, fondateur de sa « vocation » de peintre, ce parcours illustre son combat pour être reconnue, comme artiste à part entière, indépendamment de sa relation avec D. Riviera. La place centrale qu'elle a donnée



Frida Kahlo avec une figurine Olmec, 1939.

© PHOTO: NICKOLAS MURRAY

aux auto-portraits permet de saisir une inspiration essentielle, celle de la culture indigène mexicaine, réhabilitée depuis la révolution de 1910. Un jeu de miroirs entre ses auto-portraits et ses magnifiques huipiles (tuniques traditionnelles) exposés, éclaire le sens que F. Kahlo leur donnait : revendication d'une culture populaire, affranchissement subversif de la « mode », présent aussi dans son port de vêtements masculins.

Sources d'une autre inspiration, l'exposition retrace ses souffrances

corporelles et psychologiques. Elles sont « sublimées » dans des œuvres comme la *colonne brisée* et aussi par ces vêtements traditionnels qui habillent, masquent ou allègent ses handicaps. L'exposition ne nous épargne pas ! Les corsets orthopédiques décorés (dont un avec faucille et marteau), les comprimés anti-douleur et les instruments gynécologiques sont présents ici comme dans ses tableaux.

Même si l'artiste subversive n'est pas à l'aise dans ce palais de la mode, l'exposition rend compte honnêtement d'une dimension capitale de son œuvre : performer, avec ses vêtements, son combat de femme artiste et révolutionnaire. ●

BRUNO DUFOUR

Drag Race: la télé-réalité qu'on aimerait voir plus souvent

L'émission « *Drag Race France* », diffusée sur France 2 cet été, a explosé les audiences en replay. Et pour cause...

Petite sœur d'un format apparu aux États-Unis, ce pur produit de notre société capitaliste est pourtant à regarder pour de bonnes raisons.

Tout d'abord, elle permet au plus grand nombre de découvrir la culture du *drag*, voire la culture *queer*. Beaucoup plus intéressante encore est la manière dont elle donne à voir des personnes discriminées depuis leur enfance, qui ont trouvé un moyen de se relever, et de faire face à un monde binaire et hétéronormé. Iels reprennent et détournent les codes de la mode du *glamour* pour nous renvoyer la diversité humaine et

par là même l'apologie des différences : le public a, durant les échanges entre candidat-es, pu toucher du doigt les épreuves qu'ils ont traversées.

Avec ce programme décoiffant flotte l'étendard d'une société plus ouverte. Ce n'est certes

pas le grand soir, mais ce genre d'émissions fait du bien dans un paysage audiovisuel qui sent encore trop souvent le patriarcat et la normalisation des esprits. ●

FLEURY DRIEU



Me Too ado

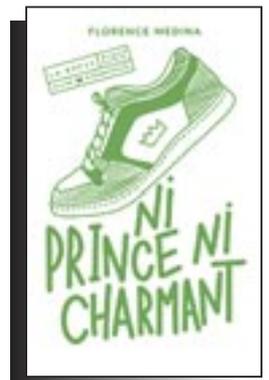
Sur les réseaux sociaux entre filles, l'info circule : Louis a « des comportements problématiques avec les filles » disent plusieurs d'entre elles. Parmi les accusations qui tournent, il est même question de viol. Louis, c'est le super pote depuis l'enfance de Tristan mis au courant par sa « pseudo-demi » sœur Zoé et sommé par elle de réagir.

Tristan a du mal à y croire mais, dans le même temps, comment expliquer que ces accusations soient le fait de plusieurs filles ? Est-il crédible comme il l'avance dans un premier temps que toutes soient juste des « mythes » qui veulent « se faire mousser » ?

Comment croire qu'un ami, avec qui on a l'habitude de jouer à des jeux vidéo, est aussi coupable de violences envers les femmes ? Est-ce possible ? Comment réagir en tel cas ? Ce court roman-jeunesse essaie de répondre à ces questions d'une brûlante actualité et quelques autres qui tournent autour de la notion de consentement et il offre la possibilité d'en faire débattre nos élèves, dès le collège. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Florence Médina, *Ni prince ni charmant*, La brève/Magnard Jeunesse.



Projet Darmanin : étranger·es en danger

« *Ma ligne, c'est que nous soyons durs avec les personnes qui sont étrangers délinquants sur le sol national, et que nous puissions régulariser et aider ceux qui veulent travailler et respecter les lois de la République. Je pense que c'est une ligne toute républicaine.* » C'est en ces termes que, lors de son audition devant la commission des lois de l'Assemblée nationale le 20 septembre dernier, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a souhaité présenter l'esprit de son nouveau projet de loi sur l'immigration, thème qui obsède les différents gouvernements depuis 40 ans puisque pas moins de 28 lois lui ont déjà été consacrées depuis 1980.



De fait, ce qui transparait clairement dans les échanges entre Darmanin et les député·es présent·es, c'était sa volonté de se positionner au-dessus de la mêlée. Dans la nouvelle configuration en trois blocs concurrents de l'échiquier politique issue des résultats des dernières législatives, le ministre semble avoir remarquablement bien compris l'intérêt électoral qu'il y a à incarner le centre du débat et l'enjeu essentiel de neutraliser les deux blocs adversaires en donnant l'impression à l'opinion publique qu'il a repris leurs propositions symboliques.

Pour construire sa posture, il a poussé le cynisme jusqu'à prétendre que « *dans les conflits sociaux qu'ont connus un certain nombre de travailleurs sans papiers, ils ont toujours trouvé le ministre de l'intérieur auprès d'eux [...]* » et que « *la CGT a été particulièrement écoutée.* » Pour mieux rendre l'opposition de la Nupes inaudible, Darmanin prétend être prêt à régulariser les travailleur·euses sans papiers « sans casier judiciaire » installé·es sur le territoire depuis un certain temps et « prêts à s'intégrer », faciliter les demandes de renouvellement de cartes de séjour en renforçant les services en préfecture et permettre à l'employé·e sans papier de faire une demande de régularisation sans passer par son employeur. Pour mieux marginaliser celle du RN, il se vante d'avoir refusé 70 000 renouvellements de titres de séjour jusqu'à accordés automatiquement, d'avoir expulsé 3 250 étrangers délinquants en 2021 (soit 60 % de plus qu'en 2020) et d'avoir obtenu le financement de 700 places supplémentaires en centre de rétention administrative. Satisfait des 70 % de refus d'asile (sur 130 000 demandes en 2021) prononcés contre ceux et celles qui selon lui « *détournent le droit d'asile* », il propose d'aller plus loin et de « *dire très rapidement non à des gens qu'on ne veut pas sur*

le sol national » en donnant au rejet d'une demande d'asile le caractère automatique de décision d'éloignement. Il déplore le fait que, selon lui, les débouté·es du droit d'asile ont pour l'instant trop de possibilités de recours.

Victoire idéologique de l'extrême droite

Cette fausse synthèse, qui cherche à illustrer un sens commun qualifié avec machiavélisme de « républicain » par le ministre, cache pourtant mal la surenchère entreprise dans la destruction des droits des étranger·es. Dans le projet de loi qui a fuité se trouvent l'allongement de la menace d'exécution d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français) de un à trois ans et le raccourcissement de la durée laissée à la personne pour quitter le territoire de 30 à 15 jours, l'insistance sur la figure de « l'étranger délinquant » et l'objectif affiché de lever les obstacles à l'application de la double peine. Cela entérine une victoire idéologique totale de l'extrême droite.

La mise en scène autour de l'expulsion de l'imam Iquioussen avait bien pour enjeu de présenter un exemple concret de cette politique xénophobe qui tire un trait d'égalité entre immigration et danger pour la population sous couvert de protection de « valeurs républicaines » invoquées mais jamais définies.

Suite à la tentative de récupération par l'extrême droite du viol et du meurtre abominables de Lola, collégienne du 19^e arrondissement de Paris, par une SDF algérienne sans papiers et sous OQTF, nul doute que l'amalgame entre étranger et délinquance sera entretenu jusqu'à la présentation du projet de loi en Conseil des ministres. On le voit avec le dernier discours du Président qui prétend que la moitié de la délinquance à Paris est le fait

d'étranger·es sans papiers, ainsi qu'avec les dernières annonces de Darmanin. Proposant la création d'un titre de séjour pour les métiers dits en tension (ce qui répond à la demande d'une partie du patronat), il précise que ce titre pourra être retiré au bout d'un an. Il ajoute vouloir inscrire au fichier des personnes recherchées les étranger·es sous OQTF et leur retirer le droit à toute prestation sociale. Dans la logique de l'évolution législative depuis Sarkozy, ces annonces concrétisent une pente qui relève de la xénophobie d'État : des dispositifs discriminatoires qui nous éloignent toujours plus d'une politique concrète au service de l'égalité des droits entre nationaux et étranger·es, c'est-à-dire des droits humains fondamentaux. ●



PHOTO : ESTELLE DOEHR

GRÉGORY BEKHTARI

C'EST TOUT VU, C'EST LA FSU !

Les élections dans la fonction publique début décembre seront décisives pour établir la représentativité de chacune des organisations syndicales, les unes par rapport aux autres. Elles le seront également pour déterminer l'adhésion des agent-es à leurs organisations syndicales à travers un taux de participation au scrutin, rendu difficile, entre autres par les modalités de vote devenues très complexes.

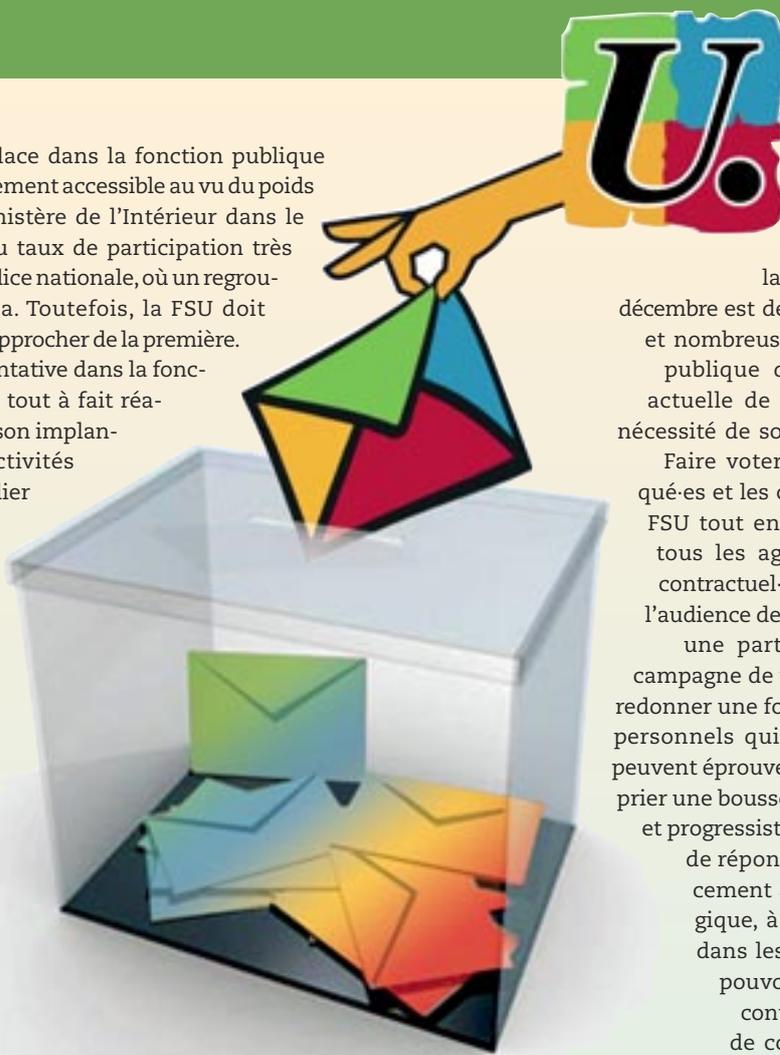
Certes, la première place dans la fonction publique d'État semble difficilement accessible au vu du poids des agent-es du ministère de l'Intérieur dans le corps électoral et du taux de participation très important dans la police nationale, où un regroupement syndical favorise l'Unsa. Toutefois, la FSU doit confirmer sa seconde place et se rapprocher de la première.

D'autant que, devenir représentative dans la fonction publique territoriale semble tout à fait réaliste au vu du développement de son implantation progressive dans les collectivités locales, ce qui permet de multiplier les candidatures et donc le nombre de voix final. Cela validera le pari d'un développement dans la Territoriale fait notamment lors de l'arrivée d'équipes syndicales issues de la CFDT il y a plusieurs années. Être représentative dans les deux branches où elle est présente – la FSU ne syndique pas dans la fonction publique hospitalière – renforcera indéniablement son poids.

Un poids politique

Conforter et amplifier l'audience électorale de la FSU n'est pas simplement une histoire de place dans la hiérarchie syndicale et des moyens syndicaux attribués par la suite en fonction des résultats obtenus dans chaque ministère. Ce renforcement électoral contribuera à ce que la FSU et sa ligne de transformation sociale pèsent davantage face aux « patrons » que sont l'État et les collectivités locales. Peser davantage dans les discussions au sein des instances, dans les diverses négociations avec la hiérarchie, dans la défense au quotidien des agent-es et de leurs conditions de travail mais aussi dans la construction et la réussite des mobilisations pour imposer des avancées sociales pour les salarié-es.

C'est ce poids politique de la fédération, découlant pour partie de son résultat électoral comme de son taux de syndicalisation, qui lui permet d'avoir une place singulière dans le paysage syndical. La FSU, bien que présente seulement au sein de la fonction publique et encore trop considérée comme « le syndicat des profs », est devenue, depuis décembre 1995, incontournable dans toutes les mobilisations interprofessionnelles. Le mouvement social, à venir très vite pour mettre en échec la seconde réforme



des retraites voulue par Macron, le montrera si besoin était.

Un des enjeux majeurs de la période à venir jusqu'au 8 décembre est de convaincre de nombreux et nombreuses agent-es de la fonction publique de l'importance toujours actuelle de notre syndicalisme et la nécessité de son renforcement électoral.

Faire voter massivement les syndiqué-es et les collègues « proches » de la FSU tout en s'adressant largement à tous les agent-es, titulaires comme contractuel-les, permettra de conforter l'audience de la fédération et d'endiguer une partie de l'abstention. Cette campagne de vote permet également de redonner une forme d'élan politique à des personnels qui, à l'image de la société, peuvent éprouver des difficultés à s'approprier une boussole idéologique alternative et progressiste. Ainsi, il s'agit également de répondre à une forme de renoncement à l'utopie sociale et écologique, à un manque de confiance dans les organisations de contre-pouvoir, mais aussi de lutter contre une perte de pratiques de constructions collectives...

L'ÉE, partie prenante

L'École Émancipée, qui participe activement au travail syndical quotidien dans la fédération comme dans ses syndicats nationaux, prend bien évidemment toute sa place dans cette campagne électorale. Parce que cette campagne ne se résume pas au simple dépôt d'un bulletin de vote dans une urne électronique, elle est l'occasion de relayer notre vision d'un syndicalisme de luttes. Elle s'insère bien dans une large campagne syndicale du quotidien permettant une poursuite résolue des mobilisations pour mettre en échec le gouvernement sur ces projets néolibéraux, qu'il s'agisse d'un démantèlement des services publics, de la mise en œuvre d'une éducation de classe, ultra sélective du primaire à l'université, mais aussi de contrer la réforme des retraites ou d'obtenir d'urgence des augmentations salariales ou encore d'enclencher une bifurcation écologique avec « Plus jamais ça ». Œuvrer à gagner les élections professionnelles, c'est assumer un profil syndical politique et combatif... ●